

N° 89 Janvier – Février – Mars 2020

L'ÉCRIN



Bruxelles- Vue nocturne
Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE
c/o Commission Européenne G-1 01/50-B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89
BIC: GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - <http://www.aiace-be.eu>

Bonne Année - gelukkig Nieuwjaar – Frohes Neujahr – Happy New Year

Sommaire

N° 89 Janvier – Février – Mars 2020

EDITORIAL – TEN GELEIDE

03 *Le mot de la Présidente, un regard sur ces 3 années...*

04 *Het woord van de Voorzitter Een terugblik op de laatste drie jaar...*

LA VIE de l'AIACE- Section Belgique

06 *Le Conseil d'administration au travail*

QUESTIONS EUROPEENNES

08 *Change of the crew*

10 *Fin du mandat de Donald Tusk*

10 *Entre États-Unis et Chine, l'Europe survivra-t-elle*

12 *L'Europe prise dans le processus de ralentissement de l'activité économique mondiale*

14 *Der Brennerbasistunnel – ein europäisches Großprojekt*

17 *Election observation – does the EU make a difference*

BREXIT

18 *A long way to Tipperary*

INFORMATIONS DE L'AIACE

1 à 4 *Encart Caisse maladie (RCAM) : nouveaux programmes de dépistage...*

21 *Le parlementarisme et la société britanniques à l'épreuve du référendum*

LU POUR VOUS

23 *Jean Dominique Giuliani – La grande bascule*

QUE SONT-ILS DEVENUS

24 *Reinhard Priebe*

PETITE HISTOIRE EUROPÉENNE

25 *La Bicoque – sur les pas de Jean Rey*

PENSIONS – MÉTHODE

29 *Méthode : Actualisation annuelle 2019 +0,2% & historique depuis 1991*

ILS NOUS ONT QUITTES

32 *Septembre, octobre et novembre*

IN MEMORIAM

35 *In memoriam Domenico Lenarduzzi*

37 *In memoriam Piero Bernardini Marzolla*

37 *In memoriam Jean Gabolde*

MIEUX VAUT EN RIRE

38 *Make « Ameritain » great again Bonne année*

39 *Répartition des responsabilités du Conseil d'administration*

Ont participé à ce numéro Mikael Barfod, P. Blanchard, R. Cox, J.-P. Dubois, J. Erdmenger, D. Guggenbühl, S. Jacobs, P. Loir, R. Longoni, J.-B. Quicheron, J. M. Tique, S. Bellefontaine - Traduction en néerlandais : J. Geenen

Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410,

Les textes n'engagent que leurs auteurs et non la Commission européenne

Éditeur responsable :
Raffaella Longoni

Comité de rédaction :
Robert Cox
Jürgen Erdmenger
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
João Mateus Tique



Rédacteur en Chef :
Jean-Bernard Quicheron

Email :
jbquicheron@gmail.com

Impression :
Insert Graphic, Bruxelles

Expédition : OIB - Ateliers de reproduction de la Commission

Le mot de la présidente



Raffaella Longoni

➤ **Un regard sur ces trois dernières années, un autre résolument tourné vers l'avenir.**

Cet Écrin sera le dernier qui paraîtra avant la fin de notre mandat, le 12 mars 2020 lors de la réunion constitutive du nouveau Conseil d'administration issus des élections, dont les résultats seront rendus publics à la fin de la prochaine Assemblée Générale le 2 mars 2020.

Je porte un regard serein sur ces trois dernières années, doublé d'une reconnaissance sincère pour tous mes collaborateurs et collaboratrices, mais également pour nos interlocuteurs du PMO et de la HR Commission. Nous avons jeté les bases d'une nouvelle forme de coopération et de respect mutuels avec ces services dont nous pouvons être fiers, car les résultats témoignent des relations de confiance et des contacts réguliers que nous avons instaurés avec eux.

Nous avons modifié nos Statuts pour que le fonctionnement du Conseil d'Administration soit plus aisé, augmenté le nombre et amplifié la couverture géographique de nos indispensables bénévoles sociaux, élargi les horizons de nos activités culturelles à des voyages plus brefs, aptes à découvrir notre pays d'accueil et les pays limitrophes et, dernièrement, nous avons lancé une initiative dans l'espoir d'aider les anciens dans une période douloureuse de leur vie, tel le Groupe de Parole pour les veufs et les veuves.

Pour le dernier « Mot de la Présidente » du présent mandat, je ne souhaite pas établir la liste de nos activités mais plutôt vous livrer un témoignage direct et spontané.

En travaillant pour l'AIACE - Belgique j'ai constaté que l'empathie et l'engagement n'ont de sens que s'ils s'appuient sur la persévérance, la capacité d'apprendre, de suivre et de transmettre les nouveautés que l'évolution de la société nous impose. J'ai surtout bien pris conscience que les problèmes des anciens ne peuvent que s'intensifier au fil du temps, mais j'ai également consolidé ma conviction que nous ne pouvons ni ne devons jamais nous décourager. La leçon maîtresse de cette belle expérience est la suivante : rien n'est possible sans le courage, la patience, la sympathie, la modestie et l'écoute. Et rien n'est faisable si on est seuls.

Si je tourne maintenant mon regard vers l'avenir, en dépit des nuages évoqués dans mes éditoriaux précédents, je vois quelques raisons d'espérer : une nouvelle Commission a été mise en place, avec une femme élue Présidente pour la première fois, entourée d'un cabinet qui affiche un bel équilibre des genres. L'agenda de Madame von der Leyen –surtout – reflète bien les priorités de l'UE et du monde, la plus aigüe restant la préservation de la planète.

Des voix s'élèvent un peu partout contre les nationalismes les plus vulgaires et les nostalgies les plus dangereuses, et notre bonne vieille Europe tient bravement le coup. Elle se transformera, elle se modernisera, elle s'amplifiera, mais elle survivra, car les jeunes perçoivent, à leur façon et avec les moyens dont ils disposent et que nous leur avons donnés, que leur avenir passe par ce que j'appelle le « nomadisme culturel », une valeur que je prône et qui consiste à ne jamais se sédentariser, figés dans notre propre monde, mais à bouger, tels des nomades enthousiastes et curieux, à travers toutes les langues et les cultures qui nous entourent, pour les connaître, les respecter et les apprécier jusqu'à ce que la peur de l'autre nous apparaisse comme ridicule et infondée. Si nous acceptons tous que seule la diversité dans le respect des valeurs nous sauvera, nous aurons fait un pas gigantesque dans cette aventure qu'est l'Union.

Quant à notre section, la continuité est assurée car pour les prochaines élections les anciens et les nouveaux candidats se côtoient, ce qui est l'heureux présage d'une force future sachant allier expérience et enthousiasme.

Je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui jusqu'à présent nous ont fait confiance et nous ont encouragés et soutenus dans notre volontariat.

Que l'année 2020 soit tout simplement belle, pour vous et les êtres qui vous sont chers.

Het woord van de Voorzitster



Raffaella Longoni

➤ Een terugblik op de laatste drie jaar, en vooruitblik naar de toekomst

Dit is de laatste *Écrin* vóór het einde van ons mandaat op 12 maart 2020, bij de constituerende vergadering van de nieuwe Raad van Bestuur, na de verkiezingen waarvan de resultaten aan het slot van de volgende Algemene Vergadering van 2 maart 2020 openbaar gemaakt zullen worden.

Ik kijk met een gerust hart terug op de afgelopen drie jaar, en dit nog meer vanwege mijn bijerkentelijkheid jegens al mijn medewerkers en medewerksters, en evenzeer jegens onze gesprekspartners bij PMO en HR van de Commissie. Wij kunnen er trots op zijn dat wij de grondslagen voor een nieuwe wijze van samenwerken en wederzijds respect met deze diensten hebben gelegd, omdat de resultaten blijk geven van het vertrouwen en van de geregelde contacten die wij met deze diensten bereikt hebben.

Wij hebben wijzigingen in onze statuten aangebracht om de werking van de Raad van Bestuur vlotter te laten verlopen, en hebben van onze onmisbare sociale vrijwilligers het aantal vergroot en de geografische dekking verbreed, alsook onze culturele activiteiten verruimd met kortere reizen waarmee ons gastland en de aangrenzende landen konden worden verkend, en hebben onlangs een initiatief opgezet om onze leden, met de gespreksgroep voor de weduwnaars en weduwen, bij te staan in een pijnlijke periode in hun leven.

Voor het laatste 'Woord van de voorzitter' van dit mandaat wil ik u niet lastigvallen met een opsomming van onze activiteiten, maar u veeleer een direct en spontaan getuigenis geven.

Door te werken voor AIACE –België heb ik bemerkt dat meevoelen en inzet alleen zin hebben als zij gepaard gaan met volhouden, met het vermogen bij te leren, om de vernieuwingen die de ontwikkeling van de samenleving ons opdringen te volgen en in praktijk te brengen. Ik heb vooral begrepen dat de problemen van onze leden met verloop van de jaren alleen maar erger kunnen worden, terwijl ik toch in mijn overtuiging ben gesterkt dat wij ons niet kunnen veroorloven de moed te verliezen. De voornaamste les die ik uit deze van deze mooie ervaring leerde is wel dat niets mogelijk is zonder moed, geduld, sympathie, bescheidenheid en bereidheid tot luisteren. Maar dat niets mogelijk is als men er alleen voor staat.

Wanneer ik nu mijn blik naar de toekomst richt, dan zie ik, ondanks de sombere wolken waarvan ik in vorige redactionelen sprak, toch enkele redenen om hoop te koesteren: er is een nieuwe Commissie, met voor het eerst een vrouw verkozen als Voorzitter, omringd door een College waarin een mooi evenwicht tussen mannen en vrouwen bestaat. De agenda van –vooral-

mevrouw Von der Leyen geeft zeer goed de prioriteiten van de EU en van de gehele wereld weer, waarbij de meest prangende die van het behoud van onze planeet is.

Er gaan zo'n beetje overal stemmen op tegen de meest wansmakelijke vormen van nationalisme en de gevaarlijkste vormen van hang naar het verleden, maar ons goeie ouwe Europa houdt stand. Zij zal anders worden, moderner worden, zich verruimen, maar zij zal overleven, want de jongeren zien op hun eigen wijze en met de middelen waarover zij beschikken en die wij hun hebben aangereikt, dat hun toekomst loopt via wat ik het 'cultureel nomadisme' noem, een waarde waar ik aan hecht en die daarin bestaat om nooit vast te blijven zitten in het eigen wereldje, maar om als gedreven en nieuwsgierige trekkers door alle talen en culturen om ons heen te schaatsen om die te leren kennen, te leren respecteren en te leren waarderen, totdat uiteindelijk de angst voor de ander ons lachwekkend en ongegrond voorkomt. Als wij allemaal inzien dat alleen diversiteit met respect voor waarden ons zal behoeden, zullen wij een reuzenstap hebben gemaakt in dit avontuur dat de Unie betekent.

Wat onze afdeling betreft is continuïteit verzekerd, aangezien er voor de aanstaande verkiezingen een keur aan oudgediende en nieuwe kandidaten klaarstaat, hetgeen een goed voorteken is voor nieuwe energie, waarbij ervaring en enthousiasme hand in hand gaan.

Allen die ons tot op heden hun vertrouwen hebben gegeven, en ons in onze vrijwillige bijdrage hebben aangemoedigd, wil ik hierbij van harte danken.

Moge het jaar 2020 voor u en voor al de uwen simpelweg een goed jaar worden.



Commission von der Leyen (depuis le 1^{er} décembre 2019)

➤ La vie de l'AIACE - Section Belgique

➤ Le Conseil d'Administration au travail

Par Philippe Loir



L'activité du secrétariat a continué à être mobilisée par la préparation des élections au conseil d'Administration de l'AIACE suivant le règlement adopté par le CA du 17/09/2019.

Suite à un appel de candidature un bureau électoral renouvelé a été désigné par le CA. Il comporte un Président, Peter Zangl, deux accesseurs et deux scrutateurs. Le CA a également validé 23 candidatures reçues pour les prochaines élections au Conseil d'administration. Elles seront jointes à la convocation à l'Assemblée Générale du 2 mars pour que les électeurs puissent faire leur choix.



L'Assemblée générale de 2017

L'intense activité administrative engendrée par la préparation des élections n'a pas empêché le lancement des nombreuses activités proposées pour 2020. Cinq beaux voyages ont déjà été présentés dans des brochures envoyées à tous les membres. Il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses du mois de janvier au mois de septembre. Cela commence fort sur le plan culturel au mois de janvier par

une visite à Amsterdam de l'exposition Rembrandt avec une guide conférencière renommée ; au mois de mars à l'île de Chypre où la « ligne verte » sera traversée pour une incursion dans la partie revendiquée par la Turquie ; au mois de mai pour un séjour détente à Spa dans les Ardennes belges. Au mois de juin, c'est l'Irlande que l'AIACE ira découvrir pendant 9 jours. En juillet /août, une croisière originale reliera par bateau Berlin à Amsterdam par un circuit complexe à travers les canaux du nord, l'Elbe et la Havel qui permettra de visiter des villes allemandes souvent hors circuit touristique. Enfin au mois de septembre l'AIACE s'élancera vers le grand nord pour découvrir une île étrange, l'Islande, faite de volcans bien éveillés et d'immenses glaciers.

La section a demandé à l'ancien Commissaire européen Louis Michel, qui l'a accepté, de venir faire une conférence sur les questions européennes pour les Anciens. Elle devrait attirer un grand nombre d'auditeurs, la date et le lieu sont encore à déterminer. Une conférence sur les perspectives de paix au Moyen Orient par Monsieur Cannuyer sera donnée au mois de février.

L'équipe des bénévoles sociaux se renouvelle peu à peu tout en restant stable numériquement, une quarantaine, et en couvrant plus largement les régions hors Bruxelles. Ils aident avec dévouement une centaine de collègues en difficulté.

Une trentaine de membres de l'équipe des bénévoles d'aide sociale ont participé à leur troisième réunion de l'année le 22 octobre sous la présidence de Philippe Loir pour échanger leurs expériences, recevoir des informations et des lignes de conduite de la part des Assistants sociaux. Lors de cette réunion Monsieur Rotter du PMO3 est venu donner un éclairage sur la nouvelle réglementation sur le dépistage. Il a également donné des informations exclusives pour

faciliter aux bénévoles l'accès au PMO afin de régler les questions de remboursement complexes. Un système, bien rodé maintenant, permet de signaler au PMO les cas des pensionnés en grande difficulté qui sont dès lors traités en priorité en relation étroite avec le bénévole responsable et non plus avec le pensionné qui souvent n'est plus en état de suivre les procédures. Des listes mises régulièrement à jour, qui comportent actuellement 19 noms, signalent ces cas sensibles au chef du Bureau liquidateur de Bruxelles. Cette collaboration étroite entre l'aide sociale de la section et la Caisse Maladie est bénéfique aux personnes en difficulté et à la Caisse Maladie dont les procédures, tout en restant identiques pour tous, sont accélérées dans une atmosphère de confiance.



Le déjeuner traditionnel des bénévoles

La question des relations de la section Belgique avec le Président de l'International dans le domaine des désignations dans les divers Comités commence à bouger. Le Président International, qui n'a pas retenu la proposition de la section Belgique d'une présence tournante d'un représentant de la section Belgique au sein du Comité du Statut, a proposé à la section de désigner un conseiller-expert travaillant systématiquement en concertation avec les trois autres experts avant chaque réunion du Comité du Statut de telle façon que la synergie et l'information circulent bien.

Cette proposition a été discutée au sein du CA du 22 octobre qui a dégagé une position unanime dans l'optique de rétablir la confiance avec l'International. Tout en réitérant son profond désaccord concernant la composition de la représentation AIACE actuelle au sein du Comité du statut et en maintenant sa volonté que s'engage au sein de l'AIACE une réflexion globale en matière de méthodologie de désignations dans les divers Comités et groupes de travail, la section demande au Président international que la collaboration de ses représentants aux travaux du Comité du statut soit élargie à la présence de l'un de ses experts dans toute concertation portant sur le Statut, la Méthode, les Pensions, le RCAM et toute autre question importante pour les anciens, domaines dans lesquels l'expertise de la section Belgique est grande.



❖ **Questions européennes**❖ **Change of the crew: new Commission***By Robert Cox*

By definition the constituency of *Ecrin* readers is curious as to how the new European Commission will plough the field in which so many of them have laboured throughout their careers.

The birth of the new European Commission belatedly taking up duties on December 1, was bedevilled by arduous parliamentary scrutiny. Interpreting that as weakening its authority misleads. The newly European Parliament is a more fractious body than its predecessor. In its relations with Commission and Council it will upgrade and sharpen the political nature of European debate. In the same vein, the Parliament has steadily gained greater media exposure. The new Commission, if it makes wise choices, can only benefit from and contribute to this greater politicisation of the European Project and enhance impact on European citizens. A recent opinion survey (*Dalla Research for Friends of Europe*) suggested that some 60% of Europeans aren't sure they would miss the EU if it were gone. Indifference remains the enemy.



My summary analysis will not dissect individual merits, or otherwise of individual Commissioners. The media have amply indulged in that sport. Of course, there are too many Commissioners. The prospect of Member States renouncing "their" Commissioners is remote. The handling of the new Commissioners' portfolios has already smelt too much of horse-trading between Member States over "their" Commissioners' attributes. French behaviour was blatant. It still is with the nomination of the experienced Thierry Breton, instead of the rejected Sylvie Goulart, but still with a mega-portfolio smacking of a certain concept of industrial policy. Jarosław Kaczyński, Poland's de facto ruler, was particularly brazen over Janusz Wojciechowski's nomination for the farm portfolio and its "key meaning" for Poland. Neither of these two intrusions from capitals was that exceptional.

President Ursula von der Leyen's toleration of such pressures may be regrettable but reflect reality. What will matter is the degree of genuine collegiality that she can engineer in her college's execution of its duties.

So let us concentrate on the actual programme for the new Commission that President von der Leyen (UvdL) set out to Parliament in July. This examination of a wide-ranging document, that deserves careful reading, is necessarily brief. Some lessons may be drawn from comparing it with the priorities set out by her predecessors Juncker and Barroso over a 9-year time span:

BARROSO October 2010

Open markets
Networks
Innovation
Skills
low carbon resource-efficient economy
Public expenditure quality check

JUNCKER July 2014

Jobs, growth, investment
Digital
Energy & climate change
Internal market
EMU
Justice
Immigration
Global actor
Democratic change

VON DER LEYEN July 2019

green deal
economy working for people
Europe for digital age
protecting way of life
stronger Europe in the world
new push for European democracy



We see a partial scan of how priorities have evolved in Europe. A definite shift is evident from a more neo-liberal colour a decade ago towards something recalling social market economy with high quality-of-life sensitivity. Only since 2010 have swollen refugee numbers pushed immigration sharply up Europe's political agenda. Climate change has burgeoned as an issue over the years but has now come strongly to the foreground. So has concern about jobs sharpened. The digital challenge to

Europe's productivity (and jobs), including artificial intelligence, features higher. Immigration, albeit now cast in socio-philosophical hue of "promoting the European way of life", has steadily, if intractably, mounted the ladder. Inequality now makes a timid entry into the Commission's rain-check. Gender balance is more prominent. The long struggle to build EMU gains emphasis. For the first time combat against tax fraud and fair taxation get due place. UvdL sidesteps the chimera of an European Army – calling instead for "further bold steps in the next five years towards a genuine European Defence Union". Perhaps President Trump will help...

Judging how all this will turn out in practice, while confronting the storms of the unpredictable, is another matter. Which does, however, call for a moment's attention to the working structure of the new Commission. If anything, it is more unwieldy than its predecessors. For example. The Juncker Commission innovated well with 5 vice-presidents. UvdL's has 8, in 2 categories. Yet the "French" Commissioner, with portfolio empire, is not even a VP. Competence overlaps, promising turf-wars, have always been inevitable in a Commission where each Member state has its man or woman. The scope for this particular evil may be greater than before.



*Madame von der LEYEN
Présidente de la
Commission européenne*

Brexit gets two short paragraphs. Wisely, because the whole point of the new Commission's programme is to concentrate on substantial future challenges. But, as one observer synthesizes the fears of many, "that doesn't mean the EU can say 'game over' and chalk up a victory over wrong-headed English nationalism. In the five years since the start of campaigning over Brexit, uncomfortable truths have emerged over the EU's political architecture and its strategic shortcomings." A bloody-minded England will not help.

The dramatics over the composition and formal appointment of the new European Commission are now over. Now is the time, certainly, to look at the collective merits of the new college. But, above all, what is promising for the advancement of the "European Project"? Can vision free itself from the shackles of running the machine?

Brussels, December 2019

*See the *McKinsey Global Institute* paper of October 2019

➤ **Fin de mandat pour Donald Tusk**

Par Daniel Guggenbühl

Le mandat du président du Conseil européen Donald Tusk – deux périodes de deux ans et demi – est arrivé à expiration le 30 novembre dernier. Tusk avait été élu en 2014 et son premier mandat fut renouvelé en 2017¹. Celui que nombre de politiques et de journalistes européens avaient accueilli avec scepticisme, et pas seulement parce que ses connaissances linguistiques étaient considérées comme rudimentaires, a quitté la scène bruxelloise en laissant un bilan très honorable qui le fera peut-être regretter.



Dans une longue interview au journal *Le Soir*², Tusk, à défaut de révélations fracassantes, a livré quelques réflexions intéressantes sur son expérience de la scène bruxelloise, où il a dû affronter et convaincre des dirigeants nationaux jaloux de leurs prérogatives et cachant souvent leur jeu. Il semble y être parvenu en n'hésitant pas à être politiquement incorrect et en « ouvrant la bouche », contrairement à son prédécesseur, qui travaillait dans une grande discrétion.

Sur le fond, que nous révèle cette sorte de testament ? D'abord le témoignage d'un homme ne reniant pas sa nationalité polonaise et estimant qu'il n'y a pas d'opposition entre anciens États membres – ce qu'il appelle l'Europe de Charlemagne – et ceux qui ont rejoint l'Union européenne plus tard. Ainsi, dit-il, si l'achèvement de la zone euro est resté bloqué, c'est plutôt en raison d'une opposition entre la France et l'Allemagne. D'ailleurs les petits États membres doivent être pris au sérieux au même titre que les grands. Dans le même ordre d'idées, on ne sera pas surpris du sentiment de Tusk que les dérives de l'État de droit constatées dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale ne constituent qu'un « problème momentané » et on espère que les événements lui donneront raison. D'autre part on ne peut que partager sa perplexité devant l'attitude d'un président américain souhaitant la dislocation de l'Union européenne, alors que le maintien du lien transatlantique apparaît comme crucial pour l'Europe. Le devoir du président du Conseil européen, dit Tusk, est de défendre l'intégrité de l'Union et de s'opposer à ceux qui veulent la détruire. La solidarité ne doit pas être qu'un slogan. C'est un conseil qu'il donne à son successeur.



Donald Tusk ancien Président du Conseil européen

Si l'avenir politique de Tusk en Pologne semble compromis compte tenu de la situation actuelle dans ce pays, son parcours européen ne s'achèvera sans doute pas avec la fin de ce mandat. Cet homme qui se définit comme authentiquement « libéral » semble être parfaitement à l'aise dans la famille de la démocratie chrétienne. On lui souhaite donc de pouvoir continuer à faire bénéficier l'Europe de l'expérience acquise à Bruxelles.

➤ **Entre États-Unis et Chine, l'Europe survivra-t-elle ?**

Par Daniel Guggenbühl

Le monde de demain s'esquisse dès aujourd'hui, il a déjà commencé. Il sera dominé par deux grandes puissances, les États-Unis et la Chine, qui ne font guère mystère de leurs ambitions, même si c'est avec des moyens différents. L'Amérique du président Trump tourne le dos au

¹ La fonction de président « permanent » du Conseil européen, donc indépendante des présidences tournantes, a été instituée par l'article 15 du traité de Lisbonne. Son mandat est de deux ans et demi renouvelable une fois.

² Le Soir des 10 et 11 novembre 2019

multilatéralisme et fait un retour vers un isolationnisme qui n'est pas étranger à ses traditions. Mais cet isolationnisme est d'abord un nationalisme : dans cette nouvelle politique, les intérêts américains priment sur toute autre considération et les alliés traditionnels de l'Amérique, parmi lesquels l'Europe, ne sont plus forcément ses amis. Les conflits commerciaux en sont l'illustration. L'Amérique allie puissance économique et militaire et veut rester le maître du monde. Elle dénonce sans états d'âme des traités internationaux souvent âprement négociés. La Chine, de son côté, pratique davantage ce qu'on appelle le « soft power », encore que ses capacités militaires soient également en forte croissance³. Son expansionnisme se traduit par des investissements massifs, insuffisamment contrôlés, en Europe ou en Afrique, par des pratiques commerciales douteuses et un développement technologique qui doit beaucoup à des transferts de technologie judicieusement mis à profit. Le gigantesque projet des nouvelles routes de la soie est une des illustrations de l'emprise chinoise. La Russie, qui a continué à développer les capacités militaires héritées de la défunte Union soviétique, joue à l'équilibriste entre les deux géants mais ne fait pas le poids : ses performances économiques et son niveau de développement ne lui permettent pas véritablement de jouer le rôle d'une grande puissance.



Sur ce nouvel échiquier mondial, quels sont les atouts de l'Europe, a-t-elle des chances de sauver la mise ? Au vingtième siècle, elle fut la terre des conflits les plus sanglants de l'Histoire, mais elle a réussi, avec l'Union européenne, à se constituer en un ensemble apparaissant comme un modèle en matière de démocratie, d'Etat

de droit, de solidarité, de tolérance et de progrès économique et social sans équivalent dans le monde. Statistiquement, elle est une des trois grandes puissances planétaires, mais politiquement elle tarde à s'affirmer sur la scène mondiale. Elle risque non seulement d'être déstabilisée par les deux géants, mais continue à souffrir de ses divisions internes, ce poison qui n'a cessé de freiner son développement. S'y est ajouté dans un passé récent la résurgence du populisme et d'un nationalisme, voire « illibéralisme » anti-européen qui, paradoxalement, subit la contagion du nationalisme observé Outre-Atlantique. Le Brexit est un des avatars de ce phénomène mortifère. Pourtant de nombreux pays tels que l'Australie, le Canada ou le Japon, tournent leurs regards vers l'Europe et voient en elle un allié. Et cela sans parler des centaines de milliers de migrants qui ne cessent d'affluer vers l'Europe pour fuir la misère ou les régimes politiques oppressifs.

Les valeurs, aussi respectables et indispensables soient elles, ne suffisent pas à faire de l'Union européenne un acteur majeur. Elle souffre de la lenteur et de la complexité de son fonctionnement, trop éloigné des citoyens et de leurs préoccupations, comme le montrent divers mouvements sociaux. Elle se doit de répondre aux critiques, montrer qu'elle est pour ses citoyens une valeur ajoutée et non un monstre bureaucratique. Dans un monde où le souverainisme prend de plus en plus de place, nous avons besoin d'un souverainisme européen, car les grandes puissances ne nous feront pas de cadeaux.

Il ne nous appartient pas, dans ce modeste périodique, de faire la leçon à l'Union européenne, mais il nous sera permis de dire qu'avec l'entrée en fonction de la nouvelle Commission, le moment est peut-être venu pour l'Europe de s'affirmer davantage. Il faut à l'Union européenne une véritable politique de défense, il lui faut, pour éviter le décrochage technologique, investir massivement dans l'innovation, promouvoir la relance de l'économie, mettre en place les

³ Le 70^{ème} anniversaire de la République populaire de Chine, en octobre 2019, fut marqué par un imposant défilé militaire à Pékin, avec notamment des missiles intercontinentaux.

instruments capables de consolider sa monnaie unique, assouplir les règles relatives aux équilibres budgétaires, traiter les règles de concurrence avec davantage de souplesse dans l'intérêt des entreprises européennes, alors que nos concurrents ne s'embarrassent guère de scrupules dans ce domaine. Fallait-il, par exemple, interdire la fusion Siemens-Alstom ?



D'autres défis majeurs attendent l'Union au tournant. La lutte contre le changement climatique doit être prise à bras le corps, non pas pour faire plaisir aux militants écologistes mais pour pallier la catastrophe climatique annoncée et la disparition progressive des espèces, d'ores et déjà entamée. Le monde attend de l'Europe qu'elle donne l'exemple et, si elle le fait, elle sera écoutée. L'autre défi est celui de la migration, qui demande une politique coordonnée en matière d'accueil et une révision du règlement de Dublin, sans oublier la préservation de

nos valeurs, voire de notre mode de vie.

Tout cela exige du courage politique, une vision des intérêts fondamentaux de l'Europe et, bien entendu, l'adhésion des citoyens.

➤ **L'Europe prise dans le processus du ralentissement de l'activité économique mondiale**

Par João Mateus Tique

En 2018, on constatait une accélération de l'activité économique dans presque toutes les régions du monde et il était prévu que la croissance mondiale atteindrait 3,9% en 2019.

Un an plus tard les choses ont bien changé et nous avons pu constater un ralentissement de l'activité économique mondiale exacerbé par la guerre commerciale entre Pékin et Washington dans un contexte d'expansion mondiale en perte de vitesse. Cette situation et les conséquences qui en découlent ont constitué un des sujets dominants de la réunion du G7 le 24 Octobre 2019, à Biarritz.



La position assumée par Donald Trump à cette occasion n'a pas été de nature à pacifier les relations entre la Chine et les États Unis. En effet le Président américain a sommé les entreprises américaines de cesser leur fabrication en Chine tout en augmentant les droits à l'importation en provenance de ce pays.

La riposte n'a pas tardé et la Chine a annoncé la possibilité d'une réponse adéquate à la décision américaine. Par conséquent malgré le fait que les deux parties paraissent à un certain moment,

essayer de trouver une trêve, voire un accord, cette possibilité est aujourd'hui plus éloignée que jamais.

La guerre commerciale est donc ouverte avec la décision de Pékin d'augmenter ses droits de douane en deux étapes : la première au 1^{er} septembre et la deuxième le 15 décembre de cette

année. Ceci aura certainement des effets négatifs en termes de croissance mondiale prévue pour 2020 laquelle devrait se situer aux alentours de 2,7% donc à un niveau inférieur à celle de 2019.

Aux États-Unis la croissance devrait fléchir à 2,5% en 2019 pour se replier encore à 1,7% en 2020 alors que les perspectives pour la zone Euro tablent sur un rythme de 1,4% pour la période 2020-2021 en vertu du ralentissement des échanges et de la demande intérieure, ceci malgré la poursuite de mesures de soutien monétaire



La stagnation de la croissance se caractérise à ce stade par un ralentissement généralisé de l'industrie manufacturière et du commerce mondial étant donné que l'augmentation du volume des

échanges n'a pas dépassé 1% au premier semestre de 2019 soit le plus faible niveau enregistré depuis 2012.

Contrairement à l'industrie manufacturière et au commerce, le secteur des services continue à résister dans une large partie du monde ce qui permet aux divers marchés du travail de conserver leur dynamisme et à la croissance des salaires de rester saine dans les pays les plus avancés

Dans les marchés émergents et les économies en développement, la croissance pourrait se renforcer l'an prochain car plusieurs pays concernés sortent peu à peu de leurs difficultés financières mais tout ceci à un rythme encore assez modéré.

Il faut préciser aussi que la faiblesse des investissements constitue un frein à l'essor de ces économies émergentes et en développement ; ceci devrait pousser les gouvernements concernés à engager des réformes structurelles pour améliorer l'environnement et attirer des investissements extérieurs.

En Asie, la croissance chinoise au deuxième semestre de 2019 devrait se situer au niveau le plus bas depuis au moins 27 ans ce qui est très dommageable étant donné qu'elle représente un tiers de la croissance mondiale, soit autant que la contribution des États-Unis et de la zone Euro réunies.

Le ralentissement de la croissance chinoise ne devrait pas s'arrêter de sitôt car l'économie de ce grand pays se trouve encore dans une phase de maturité et les mesures prises en matière de relance budgétaire ne seront pas visibles avant plusieurs mois.



De son côté la Banque Mondiale estime que la croissance devrait ralentir, 2,6% en 2019 sur fond de risques importants avant de remonter à 2,7% en 2020.

➤ **Der Brennerbasistunnel – ein europäisches Großprojekt**
Par Jürgen Erdmenger



Résumé de l'article sur le nouveau tunnel sous le Brenner

Le tunnel de base du Brenner est un projet de tunnel ferroviaire à travers les Alpes qui doit passer sous le col du Brenner en traversant la frontière austro-italienne. Il aura une longueur de 55 km et reliera les réseaux ferroviaires du Nord et du Sud de l'Europe. Son avantage sera – comme celui de son frère, le tunnel sous le massif du St Gothard, déjà en service – une altitude basse avec peu de courbes et peu de pentes. Ceci facilitera le passage de trains lourds de marchandises et permettra le passage de trains de voyageurs à grande vitesse (250 km/h).

Notre auteur nous raconte ses impressions et ce qu'il a appris de nouveau lors d'une visite d'un des sites de construction du tunnel sous le Brenner. Il a reçu l'invitation à la visite par d'anciens collègues suisses et autrichiens avec lesquels il a coopéré en tant que fonctionnaire européen dans les années 90 lors des premiers travaux de planification de nouvelles traversées des Alpes. Déjà à l'époque l'objectif était le transfert du trafic de la route vers le rail pour protéger l'environnement notamment alpin.

Aujourd'hui notre auteur constate à sa grande satisfaction que les contributions de l'UE à la construction du tunnel sont multiples et importantes :

- *Intégration du projet dans le Réseau Transeuropéen de Transport (TEN-T), ici corridor prioritaire no 5 allant de Scandinavie jusqu'en Sicile et Malte*
- *contribution financière de l'UE à la hauteur de 50% du coût de 8,5 milliards d'EURO*
- *équipement du tunnel avec le système européen de guidage des trains ERTMS 2*
- *utilisation du système de navigation par satellite GALILEO pour positionner le tunnel*
- *établir une association austro-italienne maîtresse du projet sous forme juridique de Societas Europea (SE)*

Notre auteur et ses collègues espèrent pouvoir encore emprunter le premier train qui traversera le tunnel, sa mise en service étant prévue pour 2028.

Besuch an der Baustelle



Die gemeinsame Verkehrspolitik der EU spielt eine bedeutende Rolle in der europäischen Integration. Sie hat erheblich dazu beigetragen, dass man heute in der EU viel einfacher, schneller und billiger reisen und Güter befördern kann als vor 40 Jahren. Der Eisenbahnbasistunnel am Brenner⁴ ist ein positives Beispiel dafür, dass, gefördert von dieser Politik, selbst große Verkehrsinfrastrukturen, die extrem lange Planungs - und Bauzeiten haben, grenzüberschreitend gebaut werden können.

⁴ WWW.bbt-se.com

Zum Hintergrund: Der Verkehr hat in Europa in einem solchen Ausmaß zugenommen, dass neben vielen anderen Nachteilen die wachsende Umweltbelastung, vor allem durch Abgase, Treibhausgas und Lärm, zu einem drängenden Problem geworden ist. Dieses hat im grenzüberschreitenden Verkehr durch die Alpen schon länger einen scharfen Akzent. Denn dort ballen sich die Verkehrsströme auf wenigen großen Achsen über die Pässe zusammen. Der Brennerpass ist davon am meisten betroffen. Das Augenmerk richtet sich dabei vor allem auf den Güterverkehr und zwar insbesondere den Schwerlastverkehr auf der Straße. Vom gesamten alpenquerenden Güterverkehr gehen heute 30% über den Brenner. Die bestehende alte Bahnstrecke aus dem 19. Jahrhundert trägt davon nur knapp ein Drittel.

Die Schiene ist aber gegenüber der Straße der weitaus umweltfreundlichere Verkehrsträger!

Durch die Elektrifizierung fallen die Abgase weg, insbesondere soweit der Strom aus erneuerbaren Energiequellen stammt. Der Lärm lässt sich leichter eindämmen. Die Schiene muss aber so leistungsfähig sein, dass sie mit der Straße konkurrieren kann. Darum hat sich die EU schon seit den 90er Jahren zusammen mit den Alpenländern einschließlich der Schweiz um die Steigerung der Leistungsfähigkeit der Schienenachsen durch die Alpen bemüht.

Der ganze Alpenbogen wurde in diese Betrachtung einbezogen, um eine möglichst gleichmäßige Verteilung des Verkehrs im Raum zu erreichen. Das wesentliche Ergebnis war, künftig keine neuen Transitstraßen, dafür aber sogenannte Eisenbahnbasistunnel zu bauen. Diese sollen den Alpenhauptkamm unterqueren, und zwar auf den Achsen Brenner (München – Verona) im Osten, Lötschberg/Gotthard (Basel/Zürich – Mailand) im Zentrum⁵ und Mont Cenis (Lyon – Turin) im Westen.



Die drei großen Tunnel Brenner, Gotthard und Cenis haben den gleichen Charakter: sie sind mit über 50 km extrem lang und sie vermeiden fast jede Steigung, um die Durchfahrt von Personenzügen mit der Hochgeschwindigkeit von 250 km/h und von schweren Güterzügen ohne großen Kraftaufwand zu ermöglichen.

Wie ist die Situation heute, fast 30 Jahre nach den ersten Planungen? Der Lötschberg- und der Gotthard-Tunnel in der Schweiz sind fertig und

in Betrieb genommen. Der Verfasser hat darüber und über die damit verbundenen Sicherheitsfragen im ECRIN berichtet⁶. Am französisch-italienischen Mont-Cenis-Basistunnel hat der Bau begonnen. Im Sommer 2019 gab es innerhalb der italienischen Regierung Bestrebungen, diesen Bau zu stoppen. Aber letztlich wurde nach einer Regierungskrise entschieden, dies Projekt weiterzuführen, nicht zuletzt um die Fördermittel der EU nicht zu verlieren. Der österreichisch-italienische Brennerbasistunnel (BBT) ist im Bau.

Der Verfasser hatte im Oktober 2019 Gelegenheit, eine der Baustellen am Brenner zu besichtigen. Schweizer und österreichische Kollegen, mit denen er in den 90er Jahren an den Planungen der Alpen transversalen zusammengearbeitet hatte, haben ihn zu der Besichtigung

⁵ Die Schweiz hat den Gotthardtunnel mit dem neuen Lötschberg-Tunnel und dem Ceneri-Tunnel in der Neuen Alpen transversale (NEAT) kombiniert.

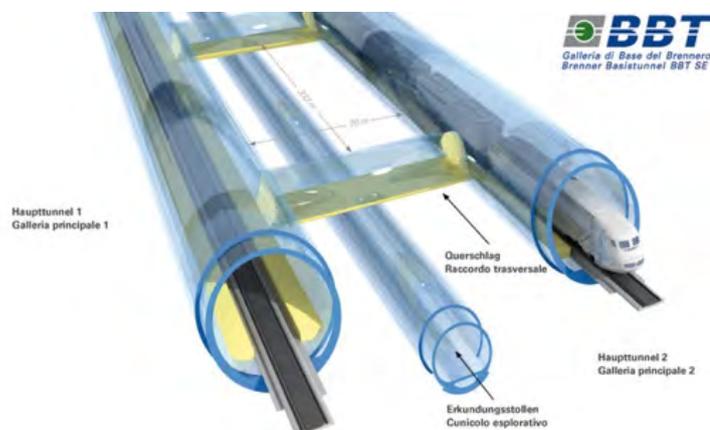
⁶ Vergl. ECRIN Nr.74 (April – Juni 2016) S. 18; ECRIN Nr.76 (Okt. – Dez. 2019) S. 19.

eingeladen. Die Fahrt mit dem Auto durch einen der seitlichen Zugangsstollen bis hinunter zu den Rohbauten der Haupttunnel mit den urweltlich erscheinenden Maschinen ist ein besonderes Erlebnis. Aus dem einführenden Vortrag am Tag zuvor ergaben sich aufschlussreiche Erkenntnisse über die Beteiligung der EU an diesem Großprojekt.

Der BBT ist ein zentrales Element des Kernkorridors Nr.5 des transeuropäischen Verkehrsnetzes (TEN-T)⁷. Dieser Korridor führt von Skandinavien bis nach Sizilien und Malta. Auf den Ausbau dieser Korridore konzentrieren sich die Anstrengungen der Mitgliedstaaten und die Unterstützung der EU. Diese musste sich in Zeiten des aktiven Dienstes des Verfassers auf die Finanzierung einiger Studien beschränken. Heute sind kräftige Zuschüsse aus dem Haushalt der EU für die Investitionen selbst möglich. So übernimmt die EU bis zu 50% der Baukosten des BBT von rund 8,5 Milliarden Euro. Österreich und Italien teilen sich die andere Hälfte. Im Tunnel und auf den Zulaufstrecken wird das in den EU Forschungsprogrammen und mit Mitteln der EU entwickelte europäische Zugleitsystem ERTMS⁸ eingesetzt. So können Züge verschiedener Bahngesellschaften den Tunnel passieren⁹. Die Vermessungsingenieure stützen sich für ihre komplizierten Ortsbestimmungen auf die Satellitensignale des europäischen Galileo-Navigationssystems¹⁰, die noch genauer sind als die Signale des amerikanischen GPS. Für die gemeinsame Projektgesellschaft Österreichs und Italiens wurde die von der EU erarbeitete Rechtsform der Societas Europaea (SE)¹¹ gewählt. Für den Schutz der Gewässer und der Flora und Fauna beim Bau und bei der Lagerung des Ausbruchsmaterials werden die europäischen Umweltstandards eingehalten.

Es wird damit gerechnet, dass dieses wahrhaft europäische Projekt bis zum Jahr 2028 fertiggestellt sein wird. Für die Realisierung und den Ausbau der Zulaufstrecken in Deutschland und Italien hat sich der inzwischen verstorbene ehemalige EU Kommissar Karel van Miert besonders eingesetzt. Er war als Koordinator für den Korridor 5 bestellt. Kürzlich hat sich auch die deutsche Bundeskanzlerin Angela Merkel für den überfälligen Ausbau der deutschen Zulaufstrecken –nicht nur zum BBT, sondern auch zum Gotthard-Tunnel - stark gemacht.

Als wir alten Kollegen uns im Oktober in Innsbruck voneinander verabschiedeten, haben wir uns gewünscht, dass wir noch gemeinsam im ersten Zug durch „unseren“ fertigen Tunnel fahren können. Wir freuen uns darauf.



⁷ TEN-T= Trans European Network Transport, ein wesentlicher Teil der Beschlüsse im Rahmen der gemeinsamen Verkehrspolitik

⁸ ERTMS=European Rail Traffic Management System

⁹ Die Trennung von Netz und Betrieb der Bahnen ist einer Errungenschaft der EU-Verkehrspolitik.

¹⁰ Vergl. ECRIN Nr. 87, Juli –Sept. 2019, S.12

¹¹ SE=Europäische Aktiengesellschaft

➤ **Election observation – does the EU make a difference?**

By Mikael Barfod



Our colleague Mikael Barfod, back from observing the Tunisian elections, reflects on this little-known European initiative promoting democracy.

The *Economist Intelligence Unit* says most categories in its 2018 *Democracy Index* are declining worldwide. With one exception: ‘political participation’ is on the rise. As frustrated protesters crowd streets all over the world, the *Democracy Index* seems to have predictive powers: people are spurred into action (incl. voting where they can) but are disillusioned with formal political institutions.

So what difference would an international election observation mission make in this context? Election observations are traditionally seen as dealing only with the voting process around election day. Does it make sense that the EU spends € 38 million for around 10 election observation missions per year?

Yes, it does, because the EU has since 2000 (in parallel with the Organisation for Security and Co-operation in Europe and the UN) developed a comprehensive and long-term approach aiming at the legitimisation of the entire election process. Not only to deter fraud but to strengthen public confidence in democracy. This includes respect for human rights, the rule of law, and the idea that elections can contribute to conflict resolution. Since 2000 the EU has carried out 120 such missions in Asia, the Middle East, Africa, Latin America and the Caribbean.

Before accepting an invitation to observe by a government, the EU assesses whether deploying a mission is advisable, feasible and safe. If so, the observation mission is formally allowed to analyse the constitutional and legal framework, the delimitation of constituencies, registration of votes and candidates, voter education, media coverage, preparations for the campaign and election day and the appeals process.



Voluntary short-term observers from EU and EEA member states spread out all over the country five days before the elections and visit polling stations before and during elections days to observe the election process. Long-term observers arrive a month before elections and stay a month after to analyse the political campaign and the local media. Teams are composed of a female and a male observer and are subject to a strict code of conduct in terms of impartiality and personal conduct. A core team of professional experts aggregates and

analyses political, media, security data in the capital. The head of mission is typically a seasoned Member of the European Parliament capable of reading a country’s political temperature in order to comment on the election process on behalf of the EU. He or she presents a preliminary assessment report at a press conference immediately after the elections. The mission publishes a final report with EU recommendations for future improvements in the local democratic processes.

After 30 years with the Commission and the EEAS I applied to join the EU observer mission to Tunisia as a Short-Term Observer in September and October 2019. I was not disappointed.

The EU methodology seemed to work like a well-oiled machine. It was fascinating to observe two rounds of presidential election as well as the parliamentary polls in between.

Overall the EU rated the recent Tunisian election process as fair and efficient. The campaign nevertheless gave rise to serious comments. One presidential candidate, Mr Nabil Karaoui, was suddenly arrested on charges of money laundering and fraud dating back to 2016. Without prejudice to the legal aspects of the case the EU Observation Mission officially commented that the arrest did not give equal opportunities to candidates. Karaoui proceeded to the second round and all charges against him were quashed only 3 days before the final vote. The observation mission was not completely happy about the transparency of the financing of the campaign nor the equal opportunities given to parliamentary and presidential candidates by the media and questioned the impact of social media (a mysterious phenomenon in any country). All this will no doubt be spelled out in the final report, that will also recommend institutional improvements.

While not a direct concern of the mission, the actual election result was quite surprising as the socially conservative Kais Saied won 72% of the votes. He was elected with no financial backing and no political party. He lashed out against the elite for doing nothing to fight poverty. Quoting the Koran, he opposed equal inheritance rights for women and supported maintaining the existing law against homosexuality. Many young people suffering from youth unemployment of at least 35%, nevertheless supported Saied's fight against a 'corrupt elite'. The new parliament scheduled to deliver change is a confusing mix of relatively small parties, not known for forming lasting coalitions. It is as though the protests of 2010 (which Western journalists tendentiously called the "Arab Spring") are continuing with democratic means in Tunisia but not necessarily with a well-functioning democratic government in sight.



Tunisia has thus become a good example of the need for an even more comprehensive and holistic EU approach to democracy in a very important neighbouring region. Election observation must be even more closely followed up and linked to other EU policies involving, trade, employment creation, encouraging civil society, adherence to human rights, good governance and, of course, its derivative: immigration. The European External Action Service already in 2018 started to reflect on the wider aspect of sustaining peace through elections

and avoidance of the violence that elections can generate. The better the EU election observation missions are followed up and the better they are linked to other relevant policies, the more central a role they play in the EU peace-making efforts. I am happy to be part of this process again.

❖ Brexit

➤ **A long way to Tipperary** By Robert Cox

« La route cahoteuse du divorce sera encore longue : l'avenir des relations entre Londres et les Vingt-Sept reste à écrire » « Si vous n'en pouvez plus de la saga du Brexit, mauvaise nouvelle : cela va encore durer des années. »
Le Monde, octobre 2019



On the morning of October 18 Britain's 700 000 Italian residents had the option of a balanced presentation in the *Corriere della Sera* of reality after the previous day's Brexit deal. Their anglophone fellow citizens were less well served with

their confused, native media. The Corriere identified three realities: the transition period until end-2020; the freeze until then of EU citizens' rights of residence; the €40 billion divorce bill awaiting the UK Treasury. All of which recalls an old rule of politics – distance!

Such has been the obsession with the immediate issues pertaining to Brexit – Ireland and the infamous “backstop”, election blackmail, conclusion of the deal, introduction of “flexextension” a new piece of horrid vocabulary (* See the BBC's “Your guide to Brexit jargon”) – that politics, especially English, is only just starting to look beyond its nose at the far weightier issue of the future EU-UK architecture. Many believe that once the lugubriously named WAB (Withdrawal Agreement Bill) is adopted then all will be over, « backstop »



Brexit will be achieved, and the sun may shine again. No way. A few in Whitehall or Westminster seem to be looking through the electoral fog to notice that the redoubtable EU chief Brexit negotiator, Michel Barnier, now heads up the taskforce to “rebuild” EU-UK relations for the foreseeable future. In essence, the same job with a new name. This, of course, is when the trouble is likely to start.

And all this assumes that Britain will indeed adopt the WAB and transpose it duly into UK law, thus paving the way for the promised “rebuild” of relations. The WAB maintains EU law in Britain throughout a standstill transition period from Brexit Day until December 2020 — and possibly longer, although Boris Johnson has denied that. Few true Brexiteers seem to have grasped this. The election over, “what’s next” will loom larger, the negotiators will hit the heart of the matter: the EU is edging away from neo-liberalism and back to social market concepts. The UK, under a re-elected Tory government, seems hell-bent on creating some sort of Singapore-on-Thames with minimum regulation and to the devil with workers’ rights, environmental priorities and the National Health Service. Monsieur Barnier is not going to open up the EU single market to disloyal British competition based on social and environmental dumping. An ideological gap thus yawns from the outset. As London mayor, Sadiq Khan, reminded fellow Labour member, Jeremy Corbyn, “the problems you're having with health care, with children's education, with housing, are not because of the EU.” Nor is England’s worsening north-south divide. All of which were the ingredients of the fundamental error at the heart of the 2016 Brexit referendum in the first place.

Some older Eurocrat *Ecrin* readers will remember Uwe Kitzinger, advisor to Commissioner Christopher Soames, 1973-76. We nicknamed him “the pirate” because of his black eyepatch and robust language. At 92 years of age Uwe went to London to join the first demonstration of his life on October 20. Said Uwe, “Brexit is a blow against the cohesion of the world”.

(Photo with acknowledgements to the *Jersey Evening Post*).



Nor, as Uwe implies, can the UK-EU dialogue for next year, simply be about trade. Brexit will further weaken European security in a world heavily influenced by an explosive Middle East, an increasingly unreliable US ally, an ebullient if, perhaps, betimes nervous China, and an unpredictable Russian neighbour. To quote Simon Fraser, former head of the UK Foreign

Office: “Are we losing sight completely of what a lousy long-term choice Brexit is for this country?”



Mr. Michel Barnier

In negotiating a new deal to replace Britain’s EU membership, Mr Barnier and the 27 will not be bloody-minded or revengeful towards the UK – as Brexiteers disingenuously claim they done so far. Their negotiating stance will reflect something deeper – decreasing confidence in Mr Johnson and his government and tiredness with the ongoing deflection away from key issues that prolonged agony with an indecisive UK engenders. An example is German business, until recently prepared to give Britain a fair hearing, but now increasingly irritated by what they see as the irrelevance of the whole Brexit saga.

The respected, London-based National Institute for Social & Economic Research [NIESR] warns that, even if parliament in January approves Johnson’s Brexit deal, a free-trade deal with the EU could barely be struck in time for the start of 2021. Failure, it said, could see the country crash out of the EU and revert to World Trade Organization rules. It put a further cat among the pigeons by estimating that Brexit could cost the UK £70bn — or 3.5 per cent of gross domestic product — by the end of the 2020s.

A new linguistic horror has been added to the Brexit vocabulary: *Brino* (Brexit in name only). Brino entails the UK leaving the EU but staying in the single market and customs union, and paying into the European budget, until it can devise a beneficial Brexit. No such beneficial scenario being anywhere in sight, Brino could stick around for years. Brexiteers’ solution of countries queuing up to sign



favourable trade deal with the UK remains the myth it has always been. Trump too is now ambiguous about that idea. Neither our time of going to press nor caution allow *L’Ecrin* to predict the outcome of the UK general election – let alone its implications for Brexit. The disruptive effect of Brexit politics on Britain’s constitutional order, however, looms. Rumblings of violence in Northern Ireland disturb. An Attorney-General has sought fit to denounce parliament as “a disgrace”, devoid of the “moral right” to grace its green benches. The Archbishop of Canterbury has denounced the “inflammatory language” of premier Johnson and others in political discourse. The very concept of representative parliamentary democracy is widely under attack in Britain, reputedly home to the “mother of parliaments.” Some see this as a wider European test case. Writing in this same number of *L’Ecrin* our colleague Jean-Pierre Dubois in “*Le parlementarisme et la société britanniques à l’épreuve du référendum* » addresses the issue with lucid precision.

None of which helps the mammoth task of defining the architecture of the relationship to be between the EU and Britain (or its constituent parts). One Brussels wag floats the following scenario - or nightmare: "The year is 2192. The British Prime Minister visits Brussels to ask for an extension of the Brexit deadline. No-one remembers where this tradition originated, but every year it attracts many tourists from all over the world."

INFORMATIONS DE L'AIACE Be

CAISSE MALADIE (RCAM) : nouveaux programmes de dépistage médical et nouvelle réglementation

Conformément à l'article 72 du statut, le régime commun d'assurance maladie (RCAM) offre à ses affiliés de nouveaux programmes de dépistage selon une nouvelle procédure. Vous êtes pensionné ou en invalidité ? Voici comment en bénéficier.

1^{re} ÉTAPE : vérifier les conditions

1. De votre couverture RCAM

- En principe, en tant que pensionné UE ou en invalidité, vos droits d'affiliation au RCAM sont en ordre.
- Vous êtes affilié au RCAM à titre primaire ou à titre complémentaire et la procédure ci-dessous vous concerne.

2. Programmes à partir de 60 ans, tous les deux ans, (autres langues sur le site)

Femmes : programme 3

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/preventive-medicine/new-mp3-fr.pdf>

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/preventive-medicine/new-mp3-nl.pdf>

Hommes : programme 6

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/preventive-medicine/new-mp6-fr.pdf>

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/preventive-medicine/new-mp6-nl.pdf>

2^e ÉTAPE : choisir parmi les options possibles

1. Dans un centre agréé (avec lequel le RCAM a conclu un accord) :

- **soit** vous effectuez le programme de dépistage, dans son entièreté, au sein d'un centre agréé la consultation initiale, tous les examens prescrits dans le cadre du programme et la consultation de clôture ;
- **soit** vous vous adressez au médecin de votre choix pour les consultations initiale/de clôture **et** vous effectuez les examens prescrits dans le cadre de votre programme dans un centre agréé.

2. Dans un centre non agréé :

Vous pouvez choisir cette option

- **soit** parce qu'il est impossible de choisir un centre agréé (i.e. non disponible dans votre région de résidence) ;
- **soit** parce que vous préférez vous rendre dans un centre ou établissement de votre choix.

3^e ÉTAPE : demander une lettre d'invitation

Même si vous avez utilisé antérieurement le système de médecine préventive, il est important que vous demandiez désormais une lettre d'invitation aux nouveaux programmes de dépistage :

- Vous pouvez demander la lettre d'invitation pour vous-même et éventuellement pour votre conjoint (même en complémentarité) et/ou pour vos enfants :
 - via l'application RCAM en ligne ;
 - en cliquant sur le bouton « contact us » à droite sur la page : myintracomm.ec.europa.eu/staff/health/preventive-medicine/
 - par téléphone : +32 2 295 38 66 — du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 ;
 - par courrier : Commission européenne — RCAM Bruxelles — Dépistage — 1049 Bruxelles.

Vous recevrez en retour les 4 documents suivants :

1. La lettre d'invitation.
2. Une note à remettre au médecin.
3. Le programme de dépistage à compléter et à signer par le médecin et par vous lors de la consultation initiale (annexe 1).

4. Une déclaration, que vous devez signer, liée à votre participation au programme de dépistage (an. 2).

Lisez soigneusement tous les documents que vous recevrez.

- La lettre d'invitation est valable 18 mois maximum et ne mentionne plus le nom du centre de dépistage.
- Si vous utilisiez le système de dépistage précédent, **c'est la date du dernier examen effectué qui détermine la réouverture de votre droit et la périodicité pour le programme de dépistage suivant ;**
- Si le délai de votre invitation a expiré (i.e. « valable jusqu'au ») et que vous n'avez pas encore entamé votre programme de dépistage, il est possible d'en modifier la date de validité, soit en cliquant sur le bouton « contact us » à droite sur la page :
myintracomm.ec.europa.eu/staff/health/preventive-medicine/
- soit en appelant : +32 2 295 38 66 (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30)

4^e ÉTAPE : passer les examens

Les examens prévus dans le programme (annexe 1 de la lettre d'invitation) sont regroupés sous deux rubriques :

1. « Examens standards »
2. « Ajouts possibles » sans ou avec autorisation préalable « Ajouts possibles » soumis à autorisations préalables — en raison de la périodicité non respectée.

S'ils vous sont prescrits :

- vous devrez demander une autorisation préalable au RCAM : suivez la procédure habituelle de demande d'autorisation préalable, mais joignez-y une copie de votre programme dûment complété par le médecin (annexe 1 de votre lettre d'invitation) et tout justificatif médical ;
- les examens listés non standard vous seront facturés, même dans un centre agréé ;
- vous devrez les payer vous-même ;
- Si vous obtenez l'autorisation vous pourrez demander un remboursement à 100 % via la procédure demande de remboursement de type « programmes de dépistage » ;
- Si vous n'obtenez pas l'autorisation préalable, les frais seront remboursés au taux habituel (80 ou 85 %) en introduisant une demande standard de remboursement.

Si des examens non listés dans le programme vous sont prescrits :

- vous devrez demander une autorisation préalable au RCAM ;
- ces examens vous seront facturés même dans un centre agréé ;
- vous devrez les payer vous-même ;
- si vous obtenez l'autorisation vous pourrez demander un remboursement à 100 % via la procédure demande de remboursement de type « programmes de dépistage » ;
- Si vous n'avez pas l'autorisation préalable, les règles normales de remboursement seront d'application.

Attention, respectez vos rendez-vous et vérifiez les coûts:

- les prestataires pourront vous réclamer une indemnité qui ne sera pas remboursée par le RCAM ;
- Le principe d'excessivité sera d'application sur les frais de toutes les prestations réalisées en dehors des centres agréés et/ou d'examens non listés, mais prescrits.

REMBOURSEMENTS

1. Vous avez opté pour une lettre d'invitation avec facturation directe — centre agréé — et vous avez effectué TOUT votre programme dans le même centre agréé, soit :

- les consultations initiale/de clôture ;
- les examens standard;
- les éventuels ajouts qui ne nécessitent pas une autorisation préalable.

Vous n'avez rien à faire : tous les frais seront facturés au RCAM directement et pris en charge à 100 % (= facturation directe).

Pour les examens de la rubrique « ajouts possibles » soumis à autorisation préalable ainsi que pour tout autre examen « hors programme » qui vous aurait été prescrit :

- suivez la procédure habituelle de demande d'autorisation préalable, mais joignez-y une copie de votre programme dument complété par le médecin (annexe 1 de votre lettre d'invitation) et tout justificatif médical ;
- vous devrez payer ces examens ;
- si vous obtenez l'autorisation, vous pourrez demander un remboursement à 100 % ;
- Si vous ne l'obtenez pas, vous devrez demander un remboursement selon les règles normales de remboursement.

Attention : Pour les catégories de prestations non prévues dans les programmes (examens complémentaires), le remboursement (100 % ou habituel) sera soumis au principe d'excessivité.

N'oubliez pas de joindre les pièces suivantes à la demande de remboursement :

- les factures ;
- la copie de votre lettre d'invitation avec les annexes 1 et 2 complétées et signées ;
- l'éventuelle copie de l'autorisation préalable ;

Transmettez le tout et demandez le remboursement :

- soit via l'application RCAM en ligne : choisissez le type « programmes de dépistage » et encodez vos frais ;
- soit par la poste : avec le formulaire de demande de remboursement « Dépistage » dument complété : <https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/preventive-medicine/formdr-mp-fr.pdf>
- à renvoyer à l'adresse suivante : Commission européenne RCAM — Dépistage 1049 Bruxelles

2. Vous avez opté pour une lettre d'invitation avec facturation directe - centre agréé - et vous avez effectué les consultations initiale/de clôture chez le médecin de votre choix et les examens de votre programme dans le même centre agréé

- vous devrez payer vous-même les honoraires des consultations initiale/de clôture puis demander le remboursement ;
- les frais des examens ne nécessitant pas d'autorisation préalable seront facturés par le centre agréé directement au RCAM.

Pour les examens de la rubrique « ajouts possibles » soumis à autorisation préalable ainsi que pour tout autre examen « hors programme » soumis d'office à autorisation préalable :

- suivez la procédure habituelle de demande d'autorisation préalable, mais joignez-y une copie de votre programme dument complété par le médecin (annexe 1 de votre lettre d'invitation) et tout justificatif médical ;
- vous devrez payer vous-même ces examens ;
- si vous obtenez l'autorisation, vous pourrez demander un remboursement à 100 %.
- si vous ne l'obtenez pas, vous devrez demander un remboursement selon les règles normales de remboursement, en introduisant une demande standard de remboursement.

N'oubliez pas de joindre les pièces suivantes à la demande de remboursement :

- les reçus/attestations de soins du médecin pour les consultations initiale/de clôture ;
- les factures des examens ;
- la copie de votre lettre d'invitation avec les annexes 1 et 2 complétées et signées ;
- la copie de l'éventuelle autorisation préalable.

Transmettez le tout et demandez le remboursement :

- soit via l'application RCAM en ligne : choisir le type « Programmes de dépistage » et encodez vos frais : consultations/frais optionnels/frais hors programme ;
- soit par la poste avec le formulaire de demande de remboursement « Dépistage » dument complété <https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/preventive-medicine/formdr-mp-fr.pdf>
 - à renvoyer à l'adresse suivante : Commission européenne RCAM – Dépistage 1049 Bruxelles

Attention : Le remboursement à 100 % des honoraires des consultations sera limité au double plafond d'une consultation effectuée par un médecin généraliste (en considérant le coefficient d'égalité du pays où la consultation s'est tenue).

Pour les catégories de prestations non prévues dans les programmes (examens complémentaires), le remboursement (100 % ou habituel) sera soumis au principe d'excessivité.

3. Vous avez opté pour une lettre d'invitation sans facturation directe dans un centre non agréé : La facturation directe ne sera pas possible ! Vous devrez payer vous-même tous les frais (honoraires des consultations et factures des examens) puis demander le remboursement.

N'oubliez pas de joindre les pièces suivantes à la demande de remboursement :

- les reçus/attestations de soins du médecin pour les consultations initiale/de clôture ;
- les factures des examens ;
- la copie de votre lettre d'invitation avec les annexes 1 et 2 complétées et signées ;
- la copie de l'éventuelle autorisation préalable.

Si la complémentarité s'applique au remboursement des examens de dépistage :

- vous avez obtenu des remboursements de votre mutuelle : vous devez joindre la/les attestations des sommes perçues par ailleurs.

Transmettez le tout et demandez le remboursement :

- soit via l'application RCAM en ligne, choisir le type :
« Programmes de dépistage » et encodez vos frais : consultations/examens standard groupés/examens optionnels/examens non listés, mais prescrits ».
- soit par la poste, avec le formulaire de demande de remboursement « Dépistage » dûment complété :
<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/preventive-medicine/formdr-mp-fr.pdf>
- à renvoyer à l'adresse suivante : Commission européenne RCAM – Dépistage 1049 Bruxelles

Attention:

- Le remboursement à 100 % des honoraires des consultations sera limité au double plafond d'une consultation effectuée par un médecin généraliste. Pour les catégories de prestations prévues dans les programmes, le remboursement à 100 % se fera dans la limite des seuils d'excessivité fixés par le Bureau central du RCAM.
- Pour les catégories de prestations non prévues dans les programmes (examens complémentaires), le remboursement (100 % ou habituel) sera soumis au principe d'excessivité.

ÉTABLISSEMENTS/HÔPITAUX AGRÉÉS PAR LE RCAM Belgique (janvier 2020)

Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL) - Avenue Hippocrate 10 à 1200 Bruxelles

Tél. : 02 764 11 11 - <https://www.saintluc.be>

Polyclinique du Lothier ULB – Erasme-Discca ASBL - Boulevard Baudouin, 27 à 1000 Bruxelles

<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/services-de-soins/sites-extra-muros/polyclinique-du-lothier>

Tél. : 02 221 8711- Email : polyclinique.lothier@erasme.ulb.ac.be

Universitair Ziekenhuis Brussel - Laarbeeklaan 101 à 1090 Brussel

<https://www.uzbrussel.be/fr/web/guest/home> - Tél :024774111



Extrait de la page Web de « Staff maters » adapté à une version écrite pour des affiliés au RCAM, anciens de l'UE et résidents en Belgique.

Adaptation de Pierre Blanchard et Sylvie Jacobs



RECOMMANDATIONS DE L'AIACE BELGIQUE

- **N'hésitez pas à utiliser cette offre d'examens de dépistage qui peuvent sauver des vies.**
- **Si vous résidez dans la région bruxelloise, privilégiez un des trois centres agréés, compte tenu de la complexité des procédures, notamment pour le remboursement dans un centre non agréé.**
- **La 3e ÉTAPE de la demande au PMO/RCAM est importante et obligatoire.**
- **Lors de l'anamnèse avec le médecin qui doit fixer les examens de dépistage et en faire le bilan, n'oubliez pas de lui demander de prescrire, en plus des examens standard, des examens supplémentaires listés dans le programme ou non listés, mais nécessaires si vous êtes un patient présentant des risques particuliers (par exemple ex grand fumeur).**

► **Le parlementarisme et la société britanniques à l'épreuve du référendum**

Par Jean-Pierre Dubois

En juin 2016, le Premier Ministre Cameron lançait un référendum avec l'intention de confirmer la volonté du Royaume-Uni de rester dans l'Union, après avoir négocié avec le reste de l'Union ce qu'il considérait être une amélioration pour son pays. Ce sont les éléments les plus conservateurs de son parti qui ont mis la pression pour que ce référendum ait lieu, en exerçant une sorte de chantage à sa réélection comme Premier Ministre. Mais c'est le non qui l'emporta avec une avance d'un million trois cent mille voix, soit 51,9% des votants pour le brexit.



N'a-t-il pas été bien imprudent de sa part de risquer le destin de son pays sur un coup de dés dont rien ne laissait prévoir que l'issue en fût nécessairement positive, ceci contre les conseils d'amis politiques proches, sans avoir une idée précise sur la stratégie à suivre en cas de renégociation, et dans une certaine méconnaissance des complexités de l'Union ? Dans ses Mémoires récemment publiées, il a reconnu s'être trompé : « Il y a ceux qui ne me pardonneront jamais d'avoir initié ce référendum ou d'avoir échoué à obtenir le résultat que je cherchais, le Royaume-Uni demeurant dans une Union réformée ... Les décisions que j'ai prises ont contribué à cet échec. J'ai échoué ».

Il n'était sans doute pas totalement impossible de prévoir une issue négative à ce référendum. Il faut en effet le mettre dans un contexte où les démocraties occidentales ont à faire face à la montée des populismes. Au Royaume-Uni, la distance prise par les élites britanniques vis-à-vis de populations se sentant laissées pour compte, le sentiment, nourri par la propagande anti-Union d'une grande partie de la presse, de ne plus être maître chez soi, la crainte de l'immigration, y compris en provenance d'autres pays de l'Union, ont joué dans ce sens.

Dans un pays comme le Royaume-Uni, où la souveraineté gît entièrement au Parlement, la légitimité démocratique de celui-ci s'est trouvée placée en porte-à-faux par la légitimité populaire issue du référendum, d'autant plus lorsque ce Parlement n'est pas parvenu, pendant plusieurs années, à adopter une position compatible avec le résultat de ce référendum. Il se développe alors un conflit de légitimité, le peuple contre le Parlement, qui crée une brèche dans laquelle le vent du populisme, qui avait déjà soufflé pendant la campagne pour le référendum, va s'engouffrer. Une telle situation crée les conditions d'une crise institutionnelle et sociétale.

Ce conflit a été rendu plus aigu par le fait qu'il n'y a pas de constitution écrite qui précise les prérogatives du Premier Ministre par rapport à celles du Parlement. Le Royaume-Uni avait certes déjà organisé un référendum en 1975 pour sortir de l'Europe, mais le oui l'avait emporté à plus de 67%, et le problème de conflit ne s'était donc pas posé. En France, par exemple, le résultat négatif à plusieurs référendums n'a pas mis en cause le système institutionnel, même si cela a pu affaiblir les majorités politiques qui les ont lancés. On pense en particulier au référendum français de 2005 qui rejeta le traité constitutionnel européen avec 54% pour le non. Certains commentateurs britanniques ont soutenu qu'une question comme le retrait de l'Union est à la fois trop politique (l'avenir du pays) et trop technique pour être soumise à un référendum, dont le côté « pile ou face » n'est peut-être pas totalement adapté à ce genre de question, et alors qu'une réponse négative n'indiquait en rien la marche à suivre après le référendum.



Le succès relatif mais néanmoins réel du Brexit Party de Nigel Farage aux élections européennes a électrisé le débat parlementaire en attisant les comportements populistes et les oppositions entre partisans d'un brexit doux et ceux d'un brexit dur ou d'un nouveau référendum, jusqu'à les rendre irréconciliables et d'autant plus violentes que pendant plusieurs mois aucune majorité positive n'a pu se dégager, l'intérêt des partis l'emportant sur l'intérêt national, ce qui constitue un échec pour la démocratie britannique. De nombreux observateurs notent que, quel que soit le résultat final, cette violence laissera des traces profondes, les fractures traversant le parti conservateur comme le parti travailliste, faisant exploser le système bipartisan, et portant un réel préjudice aux institutions minées par les comportements extrêmes de certains brexiters conservateurs.



La crise institutionnelle a pu connaître son paroxysme quand le Premier Ministre a demandé à la Reine de suspendre le Parlement pendant cinq semaines. Il a fallu une décision de la plus haute Cour du Royaume –Uni pour déclarer cette suspension illégale, nulle et sans effet car « sans justification raisonnable », et rappeler ainsi le caractère souverain du Parlement et sa prééminence sur l'exécutif. Les commentateurs ne sont d'ailleurs pas tous pessimistes : David Goodhart, ancien journaliste, auteur d'un livre récent « Les deux clans, la nouvelle fracture mondiale » (Editions Les Arènes 2019), considère que la décision de la haute Cour est au contraire un signe de bonne santé du système politique britannique. Le Parlement, confirmé dans ses prérogatives par la haute Cour, devra finir par assurer la mise en œuvre des résultats du référendum.

Sur le moyen terme et dans la société, les effets négatifs ne pourront être érudés. L'opinion publique demeure très divisée et le restera sans doute longtemps, les oppositions les plus virulentes traversant maintes familles, avec une polarisation des extrêmes inconnues jusqu'à ce jour. Le sentiment d'un retour à une souveraineté rêvée semble toujours très aigu parmi une majorité de brexiters.

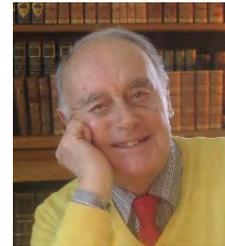
Ces oppositions ont trouvé à nouveau à s'exprimer lors des élections du 12 décembre 2019, soumises à la surenchère de la campagne du Premier Ministre et de Nigel Farage. Celles-ci ont vu la victoire écrasante des conservateurs sur le slogan presque exclusif de « get brexit done », ce qui a au moins pour l'Union l'avantage de clarifier la situation. Désunis, les adversaires du brexit, peut-être majoritaires en voix, ont été balayés, ce qui ne pourra que renforcer dans l'avenir les fractures de la société britannique. A un niveau plus politique, les nationalistes écossais sortent fortement renforcés de ces élections; de même, en Irlande du nord, les partis favorables à un rattachement à la République d'Irlande gagnent la majorité face aux partis unionistes. Ces deux régions avaient déjà voté majoritairement contre le brexit lors du référendum.

Cette situation rendra certainement les relations de l'Union avec le Royaume-Uni plus compliquée, après une rupture aussi dramatique, que le brexit ait lieu avec ou sans accord. Ce brexit affaiblit l'Union au plus mauvais moment, d'un point de vue économique autant que politique, sans compter la perte d'énergie, que l'Union aurait pu utiliser autrement. Un côté positif est que, selon l'Eurobaromètre, les citoyens européens se sentent maintenant plus attachés à l'Union qu'avant le brexit. Mais les dangers du populisme ne sont pas circonscrits au Royaume-Uni. Il y a dans ce qui s'y passe certainement des leçons à tirer pour l'Union, et les dirigeants des États membres devraient être collectivement attentifs.

❖ Lu pour vous

➤ **Jean-Dominique Giuliani : La grande bascule**¹²*Par Daniel Guggenbühl*

Ce petit livre, véritable manifeste pro-européen aux allures de pamphlet, au style incisif, est l'œuvre d'un habitué des plateaux de télévision et des colloques, président de la Fondation Robert Schuman, connu pour la pertinence de ses analyses et son engagement européen. « La grande bascule » ? C'est la nécessité pour l'Europe de se penser indépendante et de se prendre en main : « Europa first ».



Habitée jusqu'ici à ne pas avoir d'ennemis, l'Europe découvre qu'elle est défiée de tous les côtés. Avec leur président actuel, les États-Unis, l'allié traditionnel, cherchent à l'affaiblir voire la considèrent comme un ennemi. La Chine, qui est gérée par une « secte » de 80 millions d'adhérents se partageant le pouvoir, ambitionne d'être la première puissance mondiale. La Russie elle-même court après sa grandeur et cherche, elle aussi par tous les moyens à affaiblir l'Europe. Or celle-ci cultive le doute sur elle-même, son plus grand ennemi, qui s'est installé dans les esprits. Alors que les peuples européens sont majoritairement attachés à l'Union européenne et qu'aucun de ses membres, à l'exception bien entendu du Royaume-Uni, n'a l'intention d'en sortir, aucun de ses dirigeants ne parle de l'Europe en termes positifs. L'erreur a été de confier la gestion quotidienne de l'Union à des diplomates et de laisser s'installer la routine et l'excès de régulation. Le Conseil européen est un exercice diplomatique largement formel. Dans le même temps, l'Europe est rongée de l'intérieur par des nationalismes et populismes mortifères, ennemis de la démocratie. Il n'y a pas de fierté d'appartenance à l'Europe et à ses valeurs.



Or le projet européen est unique dans l'histoire de l'humanité et c'est une réussite. En réalité, dit l'auteur, chiffres à l'appui, l'Europe est « puissante et riche ». Elle a beaucoup progressé en matière de sécurité et l'idée d'une armée européenne est selon lui plébiscitée par les opinions. Il se fait le chantre d'une véritable défense autonome du territoire européen et même de la dissuasion nucléaire. Il estime qu'elle progresse vers une puissance plus assumée. Mais il faut aller plus loin

dans l'intégration communautaire, ce qui peut aussi se faire par un processus à deux vitesses, ceux qui veulent aller plus loin pouvant réaliser « l'intégration par l'exemple ». Giuliani pose même la question de savoir si nous avons encore besoin d'ambassadeurs « entre nous » et s'il ne faudrait pas plutôt des « ministres » dépêchés chez nos partenaires les plus proches.

Cet ouvrage, sous-titré *Le XXI^e siècle européen*, nous semble poser les bonnes questions tout en laissant au lecteur un sentiment de confiance en l'avenir.

¹² Editions de l'École de Guerre, 133 pages, 16,30€. www.ecoledeguerre.paris

❖ Que sont-ils devenus

➤ **Reinhard Priebe***Par Daniel Guggenbühl*

Cet Allemand du Nord, avec son air encore juvénile et son sourire conquérant, qui se veut aussi « à moitié Autrichien », est originaire de Lübeck, la ville de Thomas Mann et de Willy Brandt.



Il est docteur en droit et a commencé sa carrière comme magistrat dans un tribunal administratif de Stuttgart, où il a officié pendant sept ans avant d'entrer à la Commission. Cette décision lui a fait connaître un environnement radicalement différent de celui du milieu judiciaire, mais il dit n'avoir jamais regretté un choix qui lui a permis de faire un parcours très diversifié. Celui-ci a commencé par une longue période à la DG Agriculture, suivie par des fonctions de directeur successivement aux Relations extérieures (Balkans occidentaux), à la DG Mare (Affaires maritimes et pêche) et à la DG Home (Affaires intérieures). Il estime que l'expérience des Balkans occidentaux, de 2000 à 2006, a été particulièrement gratifiante pour lui. Il a pris sa retraite en 2014.

Reinhard est ce qu'on peut appeler un retraité actif. Il est resté motivé par le sort des pays des Balkans occidentaux aspirant à devenir membres de l'Union européenne. Il donne des cours sur l'intégration européenne en Serbie et en Macédoine du Nord et, dans le cadre du programme « seniors actifs » de la Commission, il préside un groupe d'experts conseillant les autorités macédoniennes et bosniaques en matière d'Etat de droit. Inutile de préciser que Reinhard estime que les Balkans occidentaux ont, à terme, leur place dans l'Union européenne et qu'il convient de les soustraire aux ambitions d'autres puissances désireuses d'étendre leur influence dans la région. Son passé à la DG Mare l'a par ailleurs amené à la fonction de président du conseil d'administration de l'Agence européenne de contrôle des pêches implantée à Vigo (Espagne), où il se rend deux fois par an. Il publie par ailleurs des articles sur différentes questions de droit européen.

Reinhard s'est mis à pratiquer le violoncelle dès l'âge de dix ans et nous a révélé qu'il avait songé à devenir musicien. Mais, bien qu'il ait choisi une autre voie, la passion du violoncelle ne l'a pas quitté. Il fait partie d'un orchestre allemand réunissant des juristes musiciens¹³ qui se produit une fois par an sur différentes scènes, le dernier concert ayant eu lieu dans un château sur les bords du Rhin autrefois propriété du prince Metternich. Il aime aussi les voyages, en compagnie de sa femme, et vient de découvrir l'Iran au cours d'un périple de trois semaines.

Le couple habite depuis trente ans une maison de ville d'un quartier résidentiel de la commune de Woluwe-Saint-Lambert construite en 1950. Reinhard a choisi ce quartier, proche des transports en commun, pour pouvoir se dispenser de la voiture pour se rendre à son bureau. Dans le jardin situé à l'arrière de la maison, il a, comme ses voisins, diminué la hauteur de la haie séparant les propriétés, ce qui a comme effet d'élargir l'espace visuel. En même temps le couple a fait l'acquisition d'une ancienne ferme proche de Lübeck et de la côte baltique qui, complètement rénovée avec le concours d'une architecte, a grande allure avec son toit de chaume. C'est une résidence dans laquelle le couple passe environ un tiers de son temps. Cela permet à Reinhard et à sa femme de retrouver régulièrement la Mer Baltique et les paysages de leur enfance.

¹³ Bundesjuristenorchester

❖ **Petite histoire européenne**

➤ **La Bicoque – sur les pas de Jean Rey**

Par Suzanne-Bellefontaine

UN HÉRITAGE EUROPÉEN PRÉSERVÉ GRÂCE A LA COHÉSION D'UNE FAMILLE

C'est en fréquentant les bouquinistes à la recherche de documents illustrant les lieux de vie de mes ancêtres éparpillés sur le Massif schisteux rhénan que je suis tombée en arrêt sur la carte postale que voici ([1]).



Une maison à colombages, comme il en existe encore dans l'Eifel et dans l'est de la Belgique, y figure. Mais quelle ne fut pas ma surprise de

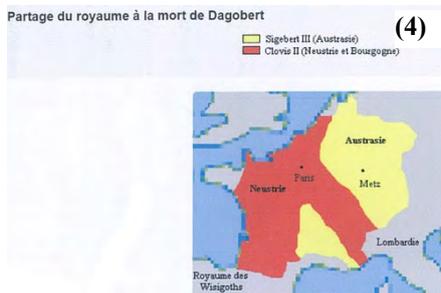


**Jean Rey ancien
Président de la
Commission européenne**

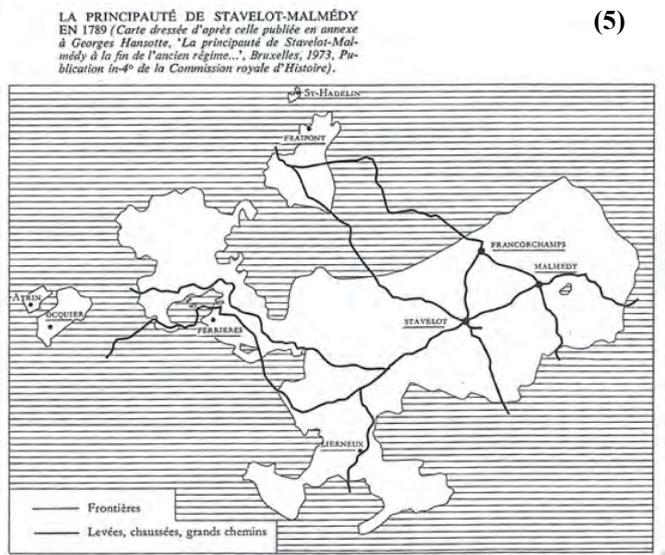
constater en la retournant qu'elle avait été postée à Stavelot et envoyée à Liège, le 14 septembre 1921, du temps du Roi Albert 1^{er}.

Elle était signée Marthe Marie REY et intitulée de sa main LA BICOQUE Stavelot. La signataire écrivait « Ceci est notre maison de campagne en hiver. En été, elle est couverte de verdure ». ([2]) Peinture de la façade arrière de la Bicoque en été, collection D. Rey

Je savais que la famille REY avait des attaches à Stavelot. Fréquentant assidument le Festival de Musique de Stavelot, je me suis adressée à Monsieur Marcel REY qui en assure la trésorerie. Ce dernier m'a mis en relation avec sa cousine germaine, Madame Denise REY, fille de Jean REY, Premier Président de la Commission unique. Grâce à l'amabilité de cette dame, j'ai pu disposer de quelques documents précieux. Mon propos est d'essayer de retracer l'origine et la dévolution de la BICOQUE, tout



en la situant brièvement dans le contexte et l'histoire de la Principauté de Stavelot.



Au VII^e siècle, en 624, le Franc DAGOBERT 1^{er}, devient roi d'Austrasie. Ce Mérovingien décède en 632. En 639, ses biens sont partagés entre ses deux fils et SIGEBERT III devient Roi d'Austrasie ayant pour capitale Metz. ([4]) « Partage du royaume franc à la mort de Dagobert 1^{er} ». Ce roi très pieux, assisté de GRIMOALD, son maire du Palais de la

famille des PEPINIDES accorde en 648 à REMACLE, abbé de Solignac en Aquitaine, une grande portion de la forêt d'Ardenne pour y établir une abbaye double, celle de Stavelot-

Malmedy. Le ciment essentiel du royaume franc où la culture latine s'efface reste la religion chrétienne.

Ces terres sauvages devenues domaine de l'Abbaye connurent une longue évolution pour devenir au XIV^e siècle une Principauté relevant directement du Saint Empire Romain Germanique. Dès 1376, l'Abbé Warnier d'Ocquier est cité comme Prince d'Empire. Son domaine est rattaché au Cercle de Westphalie.

Voici une carte représentant la PRINCIPAUTÉ DE Stavelot-Malmedy à la fin de l'Ancien Régime ([5]) et une carte postale représentant la ville de Stavelot au XVIII^e siècle ([6]). Dans le coin supérieur droit on devine le tracé du chemin vers Francorchamps et Spa.

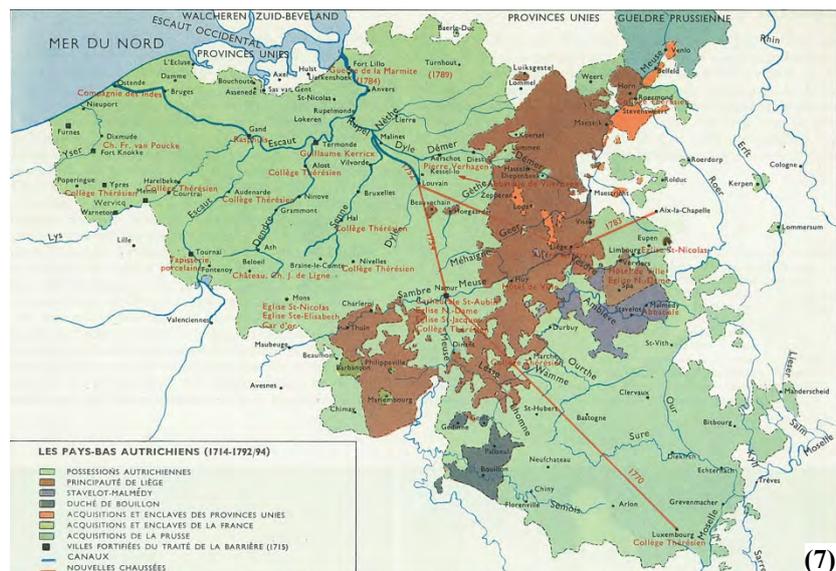


C'est précisément de cette époque que date LA BICOQUE. L'ancienne Principauté avait besoin de bonnes routes pour écouler le produit de ses tanneries florissantes. En 1774, Jacques de Hubin, le Prince-Abbé autorisera les communautés de Stavelot et de Malmedy à construire chacune une « levée » en direction de Francorchamps. À partir de leur point de jonction dans ce village, un embranchement commun devait les relier à la route récente (1768) de Liège à Spa par Theux. À sa

frontière avec le Marquisat de Franchimont qui relevait de la Principauté de Liège, Francorchamps n'était distant que de quelque 3 km de Spa-Malchamps. La route commune permettait ainsi de désenclaver le Pays de Saint-Remacle. La route de Stavelot vers Spa commencée seulement en 1788 s'achèvera à la fin de l'Ancien Régime.

C'est à cette époque qu'une vaste construction en colombages est érigée le long de la route tout en côtes. Elle comporte deux habitats : au Sud le logis et, au Nord les étables et écuries. Il a dû s'agir d'une auberge permettant aux rouliers de faire étape le long de la montée vers Francorchamps.

Voici comment se présente la Principauté de Stavelot-Malmedy sur l'échiquier européen à la fin du XVIII^e siècle. ([7]) p.117. Les Pays-Bas autrichiens (1714-1792/94) — Atlas culturel et historique de la Belgique © 1954 by ELSEVIER S.A. Bruxelles—Théo LUYKX—chargé de cours à l'Université de Gand et à l'Institut Supérieur de Commerce de l'État à Anvers.



Au moment où LA BICOQUE s'est construite, la Principauté abbatiale et impériale est circonscrite par les Pays-Bas autrichiens, à savoir le Duché de Limbourg (capitale Limbourg), le Duché de Luxembourg (capitale Luxembourg). D'autre part, le Marquisat de Franchimont (capitale Theux) avec sa ville d'eau Spa relevant de la Principauté de Liège est imbriqué entre la Principauté de Stavelot-Malmedy et le Comté de Logne (Fraispoint) relevant de la Principauté de Stavelot.

Comment se présente côté route la façade avant de LA BICOQUE au tournant du XVIIIe-XIXe siècle ? Elle est essentée. Les colombages ne sont plus apparents. ([8]) « façade essentée de LA BICOQUE côté avant (collection S. Bellefontaine).

8



Ce bâtiment est devenu, fin du XVIIIe siècle, la propriété de la famille Gérard. En 1892, Madame Gérard, née Laure Defontaine, fille d'un ingénieur civil des Usines à Zinc de Stolberg, allié à une famille prussienne, et épouse de Léo Gérard, bourgmestre de Liège (1891-1900) trouva un nom pour cette belle maison campagnarde. Elle s'inspira et modula la devise apocryphe des Rohan s'installant à Strasbourg et déclara "château ne puis, villa ne daigne, bicoque suis".

Bicoque, mot d'origine italienne, s'entend ici dans le sens de "cascina" (Piémont) maison de campagne.

Madame Gérard perdit deux enfants en bas âge. C'était l'époque des ravages de la tuberculose dans cette opulente ville industrielle de Liège. En se ressourçant avec ses enfants à la station climatique de Gérardmer dans les Vosges, elle a dû rêver d'un endroit comparable à proximité de Liège. Ce qui explique le choix de cette maison stavelotaine sise en pleine nature, face à un impressionnant panorama rappelant ceux des Vosges.

Parmi les trois enfants survivants de ce couple germano-belge, domicilié à Liège, outre les jumeaux Gustave et Max Léo Gérard, il y avait une fille Hélène qui deviendra l'épouse du pasteur suisse Arnold Rey.

Du ménage Arnold Rey (1870-1940) et Hélène Gérard (1874-1940) sont issus les enfants suivants ([9]) "photo de famille, extrait de : Louis Michel, Centre Jean Gol, 2001, Jean Rey une conscience, p 21"

FAMILLE REY

MARTHE-MARIE	JACQUES	MAURICE	JEAN	WILLIAM
18/10/1900 11/12/1971	1898-1988	1899-1984	1902-1983	1905-1976
			Père de Denise	père de Marcel
1922, carte postale de La Bicoque envoyée de Stavelot			Dépositaire des documents prêtés ici	Trésorier du Festival de Stavelot
1 ^{re} gestionnaire de la Bicoque après le décès de ses parents				



Marthe-Marie, Jean, Jacques, Maurice, William REY

La Bicoque est devenue une maison de famille accueillant les 3 branches descendant du bourgmestre de Liège, Léo Gérard, à savoir respectivement celles des enfants des jumeaux Gustave et Max Léo Gérard et celle des enfants d'Hélène Gérard, épouse du pasteur Arnold Rey.

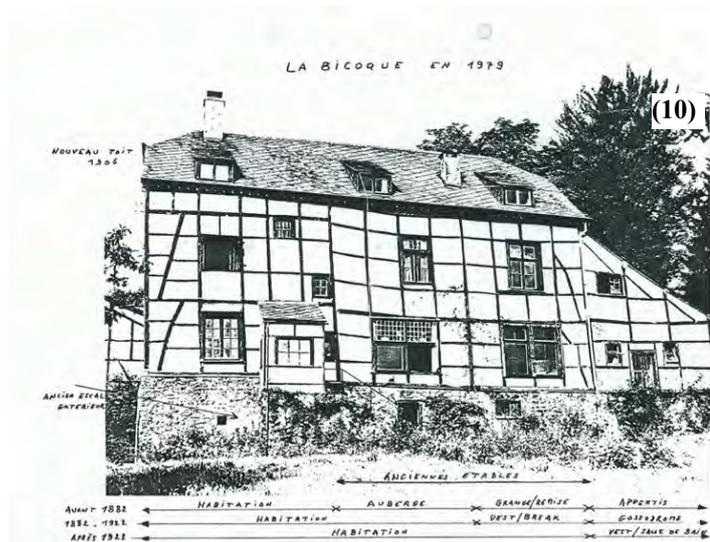
L'année 2020, le 1er juillet, ce sera la passation d'une branche Gérard à la branche Rey, après remise des comptes le 30 juin, comme chaque fois au bout de l'année de résidence d'une branche. Une association de fait s'est créé

“La société des Bicoquiens”. Des appels de fonds se pratiquent régulièrement entre les indivisaires. Voici un plan de la façade arrière de la maison ([10]) “illustrant l’état du nouveau toit et l’usage des différents éléments de la maison au cours des ans — collection D. Rey”.

Les membres de cette association familiale sont à présent au nombre de +/- 260. Tout indivisaire peut céder sa part aux membres résidant à tour de rôle dans la Bicoque. Cette vénérable institution en est à la 6^e et 7^e génération.

Un livre d’or, en plusieurs volumes, retrace cette aventure. Le premier volume, malheureusement perdu, mais imprimé électroniquement s’appelle le Mémorial. Le couple Arnold Rey-Hélène Gérard périt en mai 1940 à Arras lors de l’exode.

C’est après la dernière guerre que la rotation entre les 3 branches a dû se pratiquer régulièrement dans la gérance de la maison. Ainsi, en 1948, p 56 du Mémorial, Jacques Rey, le frère aîné de la branche écrit : “Notre sœur gérance de la Bicoque, elle-c’est elle qui règne sur la étrangement Maman. Sa détail. Mais elle tient de notre que les petits tracas ou émouvoir. Elle a été pour nous incomparable. Que cet Denise Rey signale que la encore bien. Les weekends désirant se retrouver ou des Celtes.



Cette histoire, je n’aurais pas pu la conter sans l’extrême amabilité de Madame Denise Rey, l’obligeance de Monsieur Marcel Rey et l’expertise de Monsieur François Deguendt, qui à Budapest lors de la deuxième croisière de l’AIACE sur le Danube m’a parlé de la gestion de la Bicoque. À Madame Malmendier, responsable du Fonds Régional de la Bibliothèque de Stavelot (située dans l’Ancienne Abbaye), j’adresse également mes remerciements.

❖ Pensions - Méthode

➤ **Méthode : actualisation annuelle 2019 + 2,0% & historique depuis 1991**

Par Pierre Blanchard



Actualisation des rémunérations et pensions des fonctionnaires et agents des institutions et organes de l'UE selon l'article 65 et l'annexe XI du statut du 1er janvier 2014

RESULTATS 2019

Évolution du coût de la vie en Belgique (HICP) & au Luxembourg (IPC) (indice commun) : +1,5%

Pouvoir d'achat (indicateur spécifique) : +0,5%

$$101,5 \times 100,5$$

$$\text{-----} - 100 = +2,0 \%$$

100

Cette adaptation des pensions nettes est **rétroactive au 1^{er} juillet 2019**, soit un versement fin décembre 2019 de 12,0% d'une pension nette de juin 2019 (sauf changement de situation familiale ou autre).

La grille des rémunérations est adaptée de la même façon. Le cas échéant, des coefficients correcteurs et des taux de change peuvent s'appliquer en dehors de Bruxelles-Luxembourg selon les règles statutaires.

Les pensionnés résidants dans les pays concernés seront informés séparément.

1. Adaptations nominales de la grille sur base de la Méthode de 1991 à 2019

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
3,4 %	4,1 %	0,9 %	0,5 %	1,1 %	1,4 %	2,2 %	1,9 %	2,7 %

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
2,3 %	3,7 %	3,0 %	3,4 %	0,7 %	2,2 %	2,3 %	1,4 %	3,0 %	3,6 %

2010	2011*	2012**)	2013***)	2014****)	2015	2016	2017	2018	2019
0,1 %	0,0 %	0,8 %	0 %	0 %	2,4 %	3,3 %	1,5%	1,7%	2,0%

*) au lieu de 1,7 % selon l'application normale de la 5^e Méthode

***) au lieu de 1,7 % selon l'application normale de la 5^e Méthode

****) selon décision du Conseil du gel des rémunérations et pensions

*****) selon décision du Conseil du gel des rémunérations et pensions

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat de 2004 – 2019

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*)
-1,2 %	0,0 %	+0,2 %	-0,0 %	-1,3 %	+2,7 %	-2,2 %	-3,5 %
2012**)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
-1,9 %	-1,5 %	-0,9 %	+1,2 %	+1,9 %	+0,4%	-0,4%	+0,5%

2011*) – 3,5 % au lieu de -1,8 % selon l'application normale de la 5^e Méthode

2012**) – 1,9 % au lieu de -1,1 % selon l'application normale de la 5^e Méthode

3. Variations cumulées du pouvoir d'achat

Retour d'une petite augmentation du pouvoir d'achat de +0,5% depuis les +0,4% de 2017

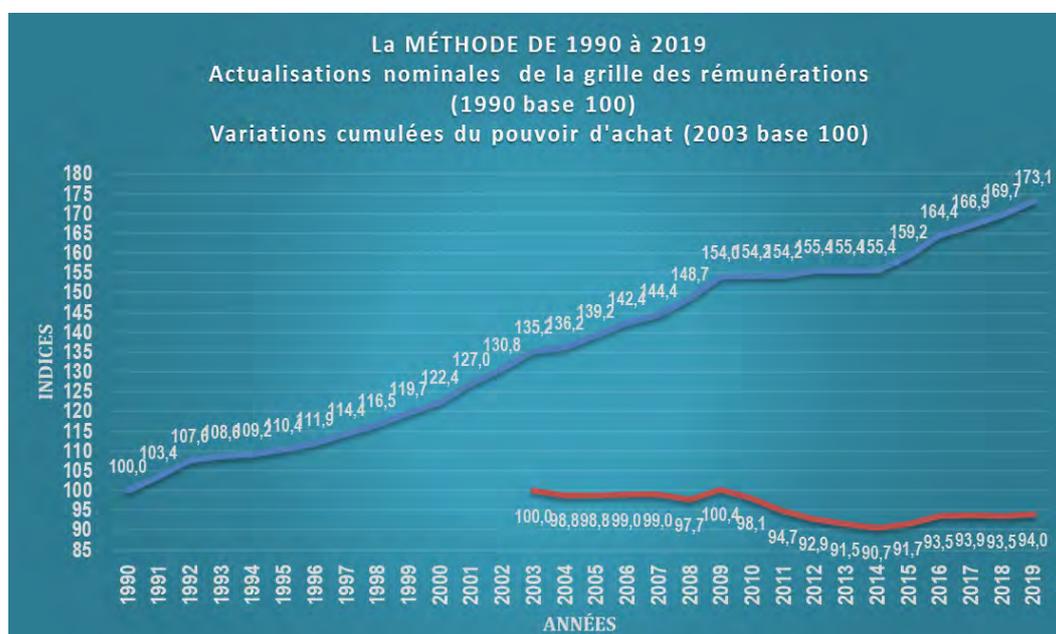
📊 Variations par rapport à 2003

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indices	100	98,8	98,8	99,0	99,0	97,7	100,35	98,1	94,7	92,9	91,5	90,7	91,7	93,5	93,9	93,5	94,0
% cumulés	0,0	-1,2	-1,2	-1,0	-1,0	-2,3	+ 0,35	-1,9	-5,3	-7,1	-8,5	-9,3	-8,3	-6,5	-6,1	-6,5	-6,0

📊 En 2019 par rapport à 2009

Avant l'adaptation de 2019 : $0,935/1,0035 = 0,9317$ soit — **6,8 %**

Après l'adaptation de 2019 : $0,94/1,0035 = 0,9367$ soit — **6,3 %**



Visualisation de la période (2010/2014) de blocage du nominal parallèlement à la baisse du pouvoir d'achat

RAPPEL DE LA BASE DÉCISIONNELLE

Le 1^{er} janvier 2014, la 6^e Méthode voit le jour dans le cadre de la révision du statut (annexe XI du Statut)

RAPPEL DES ÉVÉNEMENTS DE 2011 à 2019

Décembre 2011, la Méthode (la 5^e selon le statut de 2004 encore en vigueur) donnait 1,7 % comme résultat et un rapport de la Commission justifiait l'inapplicabilité de la clause d'exception (article 10 de l'annexe XI du statut).

Janvier et février 2012 la Commission déposait un recours devant la Cour de justice européenne (CdJe) contre le refus du Conseil d'appliquer le résultat de la Méthode pour 2011.

7 et 8 février 2012, dans le contexte de la définition du Cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, la décision concernant les économies budgétaires de fonctionnement des institutions entraînait le blocage complet des rémunérations et pensions pour 2013 et 2014.

Décembre 2012, la Méthode donnait à nouveau un résultat de + 1,7 % et un nouveau rapport de la Commission confirmait que la situation économique ne justifiait pas l'application de la clause d'exception pour cette période de référence. Le Conseil ne réagissait pas à la nouvelle proposition de la Commission qui a lancé une nouvelle action en justice.

Novembre 2013, contre toute attente et contre l'avis de l'Avocat Général, les arrêts de la Cour de Justice européenne tombent dans les affaires **C-63/12**, **C-66/12** et **C-196/12**. Ces arrêts reconnaissent le droit du Conseil de décider d'appliquer la clause d'exception statutaire sans toutefois se prononcer sur le fond des principes de la Méthode et de quelle manière le Conseil devait motiver sa décision.

Fin février, début mars 2014, la Commission présentait au Conseil et au Parlement européen une nouvelle proposition de 0,9 % respectivement pour 2011 puis 2012. Ignorant cette nouvelle proposition au rabais le Conseil et le Parlement, en se référant à l'arrêt de la CdJe, décidaient que la clause d'exception s'appliquait que et la crise justifiait une application partielle de la Méthode, à savoir : **0 % pour 2011 et 0,8 % pour 2012**.

LE RECOURS DE 2015

- L'AIACE s'est jointe aux OSP des institutions, après les réclamations statutaires d'usage (selon l'art. 90 du statut), refusées par la Commission et le Conseil, pour introduire des recours individuels – Ludwig Schubert et Pierre Blanchard pour l'AIACE - devant le Tribunal de la Fonction publique européenne (TFPE) contre la décision du conseil concernant l'application partielle de la Méthode 2004-2012.
- Le 12 janvier 2015, ce qui allait devenir **le recours Ludwig Schubert** et consorts a été enregistré par le TFPE (F4/15).
- Après la fusion du TFPE avec la première instance du Tribunal de l'UE et l'arrêt—rejeté—sur une autre affaire (T456/14), l'examen de notre recours - qui avait été suspendu - reprend sous **T-530/16**.
- **Une audience orale a eu lieu le 21 février 2018**, au cours de laquelle, fait très exceptionnel, les juges de la CdJe chargés de l'affaire ont demandé directement à **Ludwig Schubert** présent à l'audience d'expliquer certains moyens du recours ainsi que le contexte économique de l'UE au moment de l'application contestée de la Méthode en 2011 et 2012.

Enfin, le 13 décembre 2018, le recours T-530/16 est rejeté ; confirmant ainsi les décisions du Conseil et du Parlement de début mars 2014 (**0 % pour 2011 et 0,8 % pour 2012**).

Cet article de décembre 2019 est dédié au 1^{er} anniversaire de la disparition de Ludwig Schubert qui est décédé le 28 décembre 2018.

Ludwig Schubert tenait à ce que l'AIACE communique chaque année les données de l'application de la Méthode.

Une salle de conférence de la Commission européenne à Bruxelles sera bientôt dédiée à la mémoire de Ludwig Schubert et portera son nom



➤ Ils nous ont quittés

➤ Ils nous ont quittés (septembre, octobre et novembre 2019)

Nom, Prénom	Date de naissance	Date de pension	Date de décès	Institution
AELAERTS Lisette	13/12/1934	01/11/1986	07/09/2019	COM
APPELMANS Roger	15/11/1942	01/01/2004	20/09/2019	COM
BAGATTINI Pietro	02/10/1925	01/11/1990	30/09/2019	COM
BEAUJOIN Daniel	28/09/1931	01/01/1987	16/10/2019	COM
BEDITTI Romolo	27/01/1938	01/11/2002	29/09/2019	COM
BERNARDI-MARZOLLA Piero	24/04/1929	01/05/1994	19/09/2019	COM
BERNASCONI-CAVALLINI Evangeline	22/07/1946	01/09/2005	20/09/2019	CJ
BIGGIO Michèle	14/07/1930	01/08/1993	03/09/2019	COM
BOERNER Rudolf	10/02/1930	01/09/1993	27/10/2019	COM
BOSELAERS Vera	23/05/1934	01/05/1997	06/11/2019	CM
BRANDT DIAS Anne	16/09/1949	01/01/2007	31/08/2019	COM
BROADY Kenneth	26/06/1950	01/07/2010	31/08/2019	COM
BROGGINI Vincenzo	16/01/1936	01/08/1999	04/11/2019	COM
CAPIAU Olga	05/01/1921	01/08/1977	06/10/2019	COM
CECCARELLI Lorenzo	01/08/1936	01/02/1997	08/11/2019	COM
CHEVALIER Robert	13/08/1935	01/05/1993	24/08/2019	COM
COSTANTINO Anna Maria	08/06/1939	01/07/2003	16/09/2019	COM
DAGE Marie	22/06/1930	01/07/1995	04/11/2019	COM
DAYE-LIESHOUT Marguerite	14/09/1937	01/08/1991	23/09/2019	COM
DE GREEF Jeanne	08/06/1929	01/11/1986	01/09/2019	COM
DE MEULDER Monique	26/06/1944	01/07/2009	08/09/2019	COM
DE MICCO Fabio	11/05/1931	01/12/1992	12/10/2019	COM
DEL GRANDE Anna	15/11/1948	01/04/2007	26/09/2019	COM
DENYS Claudine	05/05/1947	01/12/2004	06/09/2019	COM
DI MARTINELLI Jean	02/06/1946	01/07/2011	18/10/2019	COM
DIEDERICH Gaston	21/08/1945	01/06/2005	08/11/2019	COM
DIETRICH Olaf	16/06/1929	01/07/1994	28/08/2019	COM
DUPONT Jean-Pierre	17/11/1946	01/07/2006	22/08/2109	COM
EHM-GIENAPP Ursula	14/08/1954	01/01/2014	24/08/2019	COM
ELPHICK Robert	20/07/1930	01/08/1995	11/09/2019	COM
ENGLAND Bonita	31/10/1946	01/05/1987	19/02/2019	PE
FEELY Lis	23/03/1939	01/06/1988	17/09/2019	PE
GABOLDE Jean	11/02/1937	01/05/2001	18/10/2019	COM
GARSIA Giuseppina	24/07/1928	01/08/1993	11/11/2019	COM
GELEE Gerard	26/03/1935	01/02/1999	20/08/2019	PE
GHIRINGHELLI Carlo	29/05/1937	01/06/2002	29/09/2019	COM
GIANNETTO Sebastiano	09/07/1929	01/03/1985	25/08/2019	COM
GIANNONI Lorenza	21/11/1939	01/02/2000	01/11/2019	COM
GROBECKER Karl-Heinz	04/01/1948	01/02/2013	22/09/2019	COM
HANCE Renée	30/09/1922	01/10/1987	23/09/2019	COM
HELIN Willy	22/06/1946	01/03/2012	11/10/2019	COM
HINKEL Herbert	28/01/1945	01/02/2005	19/10/2019	CM
HOANG XANTIPPE Christiane	11/06/1928	01/01/1989	04/10/2019	COM
HOFFMANN Christiane	22/11/1941	01/12/1986	20/08/2019	COM
JACKSON Christine	22/10/1946	01/10/2007	16/10/2019	COM

JANKOVIC Jean	11/01/1950	01/01/2006	27/10/2019	CC
KAUT Willi	30/09/1922	01/10/1987	23/09/2019	COM
KIMMES René	10/08/1936	01/09/2001	28/10/2019	COM
KRAEWINKELS Lambert	31/01/1950	01/04/2014	13/11/2019	PE
LA ZIA-CRAPANZANO Maria	18/10/1929	01/11/1982	15/09/2019	COM
LEBIS Jenny	23/05/1947	01/01/2008	30/09/2019	COM
LEDUC Alain	14/11/1945	01/11/1988	28/09/2019	CES
LEY Simona	18/07/1924	01/02/1982	29/09/2019	COM
MACCHIA Stefano	14/08/1943	01/09/1991	16/10/2019	COM
MAINO Vincenzo	23/12/1934	16/12/1995	22/10/2019	COM
MAJERUS Marie-Jeanne	01/09/1932	01/10/1997	15/11/2019	CC
MANCINI Emilio	11/03/1931	01/11/1990	24/11/2019	CM
MARCHAND Pierre	06/04/1927	01/05/1991	21/06/2019	COM
MART Marcel	10/05/1927	01/01/1993	15/11/2019	COM
MASSABÒ Daniela	06/11/1956	01/06/2017	05/11/2019	CM
MC NAMARA Brendan	04/05/1929	01/06/1994	11/09/2019	COM
MECK-MARKOWSKI Margarete	07/11/1925	01/12/1985	07/10/2019	COM
MEDEIROS FERNANDES Roberto	09/03/1934	01/03/1998	18/10/2019	COM
MEDERNACH Yvonne	23/06/1930	01/07/1995	29/09/2019	PE
MEYER Raymond	25/06/1944	01/12/2006	15/10/2019	PE
MIGNOLET Andrée	03/10/1934	01/11/1999	30/10/2019	COM
MOINS LESUEUR Jeannine	06/08/1930	01/09/1995	11/10/2019	CM
MOOREN Leonardus	05/11/1929	01/12/1989	02/11/2019	COM
MOREL Thérèse	23/06/1930	01/10/1988	15/10/2019	COM
MOSER Wolfgang	13/01/1943	01/03/2005	25/09/2019	CM
NABAVI Ginette	26/04/1945	01/05/2010	29/08/2019	COM
NARDONE-SEIBT Ingrid	13/08/1939	01/09/2004	16/09/2019	COM
NILSSON Jens	12/01/1945	01/05/2004	12/10/2019	CJ
PAULY Jean	25/08/1930	01/01/1991	20/11/2019	CM
PEETERMANS Frans	12/01/1941	01/10/1999	11/10/2019	COM
PEIL Antonius	22/11/1939	01/04/2000	09/10/2019	COM
PENIS René	03/11/1926	01/12/1991	11/11/2019	COM
PIERRON Claudette	16/03/1943	01/04/1994	09/09/2019	CM
PIVA Giuseppe	22/11/1929	01/12/1994	07/11/2019	COM
POPPE Albrecht	20/03/1929	01/08/1992	16/09/2019	COM
PORRET-MICHIELS Elly	11/10/1936	01/05/1984	10/08/2019	COM
POWELL Palma	27/07/1952	01/04/2015	12/10/2019	COM
RASTRELLI Giovanni	24/06/1949	01/07/2014	18/10/2019	CJ
RETORE Christiane	13/06/1955	01/01/2014	20/09/2019	COM
RICHAUT Cecile	18/10/1964	01/12/2003	13/10/2019	COM
RWAKAYIGAMBA Pierre	31/07/1952	01/08/2019	20/09/2019	REA
SALIMA Santa	14/10/1953	01/11/2018	25/10/2019	CES
SCHAEFER Walter	19/02/1930	01/03/1995	11/11/2019	COM
SEDDON Harold	06/03/1950	01/04/2015	21/11/2019	SAS
SOBRINO VAZQUEZ Francisco	13/02/1946	01/03/2011	01/11/2019	COM
STANCHI Luciano	30/05/1927	01/06/1992	24/11/2019	COM
STEIN Arthur	25/07/1937	01/12/2001	20/09/2019	COM
STOFFELS Ludwig	02/06/1951	01/02/2012	12/11/2019	COM
STRACK Annegret	01/06/1954	01/07/2019	22/11/2019	COM
STUANI Bruno	29/10/1937	01/08/2000	31/10/2019	COM

STUEBER Wolfgang	18/04/1930	01/05/1995	02/09/2019	COM
STURARO Antonio	13/06/1951	01/07/2012	27/09/2019	COM
TEILLAIS Yvette	01/05/1922	01/06/1987	01/10/2019	COM
THOUROUDE Roland	26/03/1937	01/04/1995	28/10/2019	COM
TOGNONI Piero	30/09/1945	01/04/1995	15/11/2019	COM
TORRE Francesco Maria	24/05/1945	01/05/2009	30/08/2019	PE
TUOMARI Tapio	09/08/1942	01/06/2004	13/11/2019	REC
VAN BOCKSTAEL Guy	04/07/1932	01/04/1988	19/10/2019	COM
VAN ACKER Martine	16/01/1959	01/02/2015	25/10/2019	COM
VAN DER ELST Martine	14/06/1956	01/07/2018	11/09/2019	ERC
VAN DERBEKEN Roger	06/07/1929	01/08/1989	05/09/2019	COM
VAN DONGEN Gerard	26/11/1930	01/05/1993	10/09/2019	CM
VAN HOFWEGEN Danielle	07/06/1948	01/02/1999	24/10/2019	COM
VAN WEZEMAEL-VAN VAERENBE Erna	21/04/1938	01/05/1998	29/10/2019	COM
VANDEROOST Maurice	23/10/1935	01/01/1996	10/10/2019	COM
VERGAUWEN Guido	16/05/1948	01/09/2011	15/10/2019	COM
VERMOESEN Agnes	21/08/1936	01/01/2001	21/08/2019	COM
VON MOLTKE Heinrich	27/02/1933	01/12/1996	08/11/2019	COM
WAINRIGHT Richard	10/06/1940	01/07/2005	18/10/2019	COM
WALKISE Roger	14/07/1948	01/07/2002	27/09/2019	CM
WEGER Marianne	04/06/1922	01/06/1983	19/11/2019	COM
WESTERGAARD Jorgen	20/10/1936	01/09/2001	11/08/2019	COM
WINTHER Kathryn	27/11/1946	01/09/2007	19/10/2019	ENV
WOLFF Herbert	04/05/1941	01/06/2006	05/11/2019	PE
WOLFF-L'HUILLIER Anne-Marie	07/02/1935	01/09/1999	12/10/2019	COM
YAXAS Dimitri	01/01/1945	01/01/2002	09/11/2019	COM



➤ **In memoriam Domenico Lenarduzzi**
Par Philippe Loir



Notre ami Domenico Lenarduzzi est décédé le 2 décembre 2019. Ancien membre de la section Belgique il a donné toute son énergie et son intelligence à la création d'une Europe accueillante et proche des citoyens en participant activement à la genèse et à l'élaboration du programme Erasmus, grand succès européen auprès de jeunes.

Pour lui rendre hommage, l'Ecrin présente des extraits de son interview réalisé en Novembre 2017 à l'occasion du trentième anniversaire du programme Erasmus.



« Notre collègue Domenico Lenarduzzi est pensionné depuis 2002 après une carrière dont beaucoup rêveraient au sein de la Commission. Engagé par concours à la Commission en 1965, il a terminé au plus haut degré de la hiérarchie comme Directeur Général et il a eu l'opportunité de faire naître et développer Erasmus, le programme le plus célèbre de la Commission, connu et apprécié par des millions de jeunes dans toute l'Europe. Au moment où l'on fête le trentième anniversaire de la naissance d'Erasmus, l'Ecrin lui a rendu visite pour revivre avec lui les premiers pas de cette expérience magnifique.

Pour évoquer la genèse du programme Domenico Lenarduzzi est remonté en 1984 aux décisions du Sommet de Fontainebleau sous la présidence de François Mitterrand. A son issue, les chefs d'état et de gouvernement, qui avaient constaté que l'Europe économique était un succès mais que les citoyens ne se sentaient pas impliqués dans la construction européenne, avaient demandé à la Commission de faire des propositions pour promouvoir l'Europe des citoyens.

Pour Domenico Lenarduzzi, à qui était demandé les propositions dans le secteur de l'éducation, le credo était que l'Europe ne pouvait se faire qu'en se fondant sur les jeunes européens. Ceux-ci devaient pouvoir se rencontrer lors d'études universitaires dans des universités autres que celles de leur pays. Il fallait donc organiser la mobilité des jeunes, mettre en place un système de reconnaissance des diplômes et permettant de renforcer la coopération universitaire.

Le rapport de la Commission sur l'Europe des citoyens comportait dans le domaine de l'Éducation, le soutien à la coopération européenne pour stimuler la mobilité des jeunes européens et des enseignants. Bien des travaux avaient déjà été faits par la Commission dans ce domaine mais beaucoup de résistances subsistaient. Pendant trois années, pour avancer sur cette voie de la mobilité qui deviendra le programme Erasmus, il a fallu un travail de persuasion extraordinaire de Domenico Lenarduzzi et de son équipe auprès des administrations de l'éducation très conservatrices, et même auprès des Universités qui craignaient la dévalorisation de leurs diplômes.

Les étudiants eux étaient très favorables à ces projets mais il fallait des crédits pour permettre la mobilité et les ministres du budget bloquaient toutes nouvelles dépenses. Le déblocage, se souvient Domenico Lenarduzzi, est venu des étudiants appartenant au premier grand réseau étudiant européen, l'AGEE. Ils convainquirent personnellement François Mitterrand de l'intérêt politique et culturel de cette action. Ce dernier fit alors débloquer par la France des crédits, importants pour l'époque. L'Allemagne, l'Italie et même la Grande Bretagne furent obligées de

suivre. Ce soudain retournement des Etats membres permit au programme Erasmus de démarrer pour la période 87/89 avec un budget de 85 millions d'écus concernant 3.200 étudiants.



Le succès fut immédiat, le programme Erasmus se développa rapidement. Touchant des millions d'étudiants dans toute l'Europe. Il est devenu un véritable phénomène social et culturel et jouit d'une forte popularité parmi les étudiants.

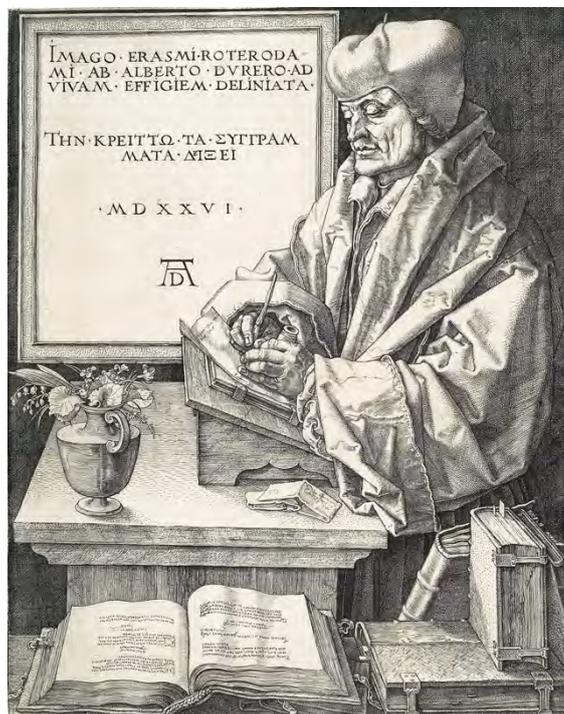
A sa retraite Domenico Lenarduzzi s'engagea dans l'AIACE dont il devint un des vice-présidents à l'International de 2002 à 2005. Il continua également,

dans la lancée de son action professionnelle, à participer à des réunions et des conférences sur le thème de la nécessité de la construction européenne. Quatre Universités en Europe l'on fait docteur « honoris causa ».

Un nouvel Erasmus a vu le jour pour la période 2014/ 2020 avec une programmation budgétaire pluriannuelle se montant au chiffre énorme de 16,4 milliards d'euros pour un programme élargi regroupant tous les programmes de mobilité européen. Cette globalisation du programme l'impressionne et le rassure en même temps car elle protège le budget au cas où des populistes nouvellement élus voudraient tuer ce programme emblématique.

Maintenant, en 2017, il ne voyage plus car le handicap de mobilité lié à la poliomyélite qui l'a frappé dans sa jeunesse et qu'il a surmonté courageusement durant toute sa vie professionnelle s'est aggravé et il ne peut plus quitter son domicile.

Mais il se souvient de sa vie de travail à la Commission, du succès de son action. Comme s'il avait du mal à y croire, il dit « *Quand j'y pense, je ne me rends pas compte...je dois faire des efforts pour comprendre que notre rêve s'est réalisé...* »



➤ **In memoriam - Piero Bernardini Marzolla**

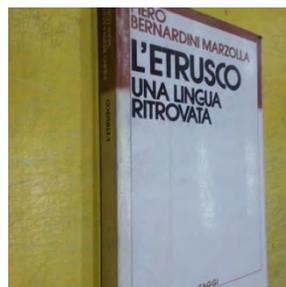
Par Raffaella Longoni

Notre ancien collègue de la Direction Générale de la Traduction, éminent philologue de langue italienne, expert de l'étrusque et du sanskrit qu'il avait étudiés avec bien d'autres langues à la « Scuola Normale di Pisa », nous a quittés à l'âge de 90 ans, le 19 septembre 2019.

Sans jamais négliger sa profession de réviseur, Piero Bernardini aura poursuivi tout au long de sa vie l'étude approfondie de l'étrusque avec passion et compétence. Il laisse aux connaisseurs une série de publications de grande valeur en matière d'étruscologie, et à ses amis, le souvenir d'un homme sachant concilier une intelligence et une érudition hors du commun avec une simplicité, une modestie et une sympathie tout aussi rares.

Nous accueillons ici le souhait de son épouse de publier le poème qu'elle lui dédie au moment de leur « au revoir ».

*Il silenzio!
Che incombe come dentro i muri di
una prigione,
e questo colpo di mano
da maestro prestidigitatore
o maestra
che ti ha fatto sparire!
Sarei smarrita
se non sapessi dove ritrovarti.
Ma tu eri e sei*



*nei lampi eclatanti della tua
intelligenza
che scioglievano enigmi
insoluti,
nel vocabolario sempre aperto
della tua memoria
dove le parole
ritrovano il loro senso.*

La moglie Maria Satta, la poetessa!

➤ **In memoriam - Jean Gabolde**

Par P. Caracostas

Notre collègue et ami Jean Gabolde nous a quittés vendredi 18 Octobre. Après une quinzaine d'années consacrées à la recherche EURATOM, il a été Chef de Division puis Directeur de la politique de recherche de 1981 à 2001, date à laquelle il a quitté la Commission et s'est vu attribuer le titre de Directeur Général honoraire. Il a fait partie de l'équipe qui a conçu le programme-cadre comme instrument de coordination et de programmation pluriannuelle des actions communautaires dans ce domaine crucial pour l'Europe et a ainsi joué un rôle central dans l'élaboration et la négociation du premier jusqu'au cinquième d'entre eux.



Jean Gabolde

Avec lui disparaît malheureusement un pan entier de la mémoire de cette époque fondatrice pour la recherche européenne. J'ai eu l'honneur et la chance de travailler avec lui pendant plus de douze ans et d'apprécier sa modestie, son dévouement à l'idée européenne et à l'institution, sa connaissance des processus interinstitutionnels de décision et ses grandes qualités humaines.

Ouvert aux idées nouvelles, il a, avec le soutien du Commissaire Antonio Ruberti et du Professeur Paolo Fasella, Directeur Général de l'ex-DG XII, impulsé les premiers travaux sur les indicateurs scientifiques et technologiques et les analyses économiques de la recherche et piloté la conception du premier programme européen de recherche dans le domaine des sciences sociales ainsi que des actions orientées « recherche » des Fonds Structuraux.

Travailleur infatigable, très respectueux de ses collègues et de ses interlocuteurs à l'intérieur et en dehors de l'institution, il faisait preuve d'un optimisme de l'action même lorsque la complexité des négociations sur le programme-cadre le mobilisait jusqu'à des heures tardives. Au fil des ans et d'innombrables discussions, notre collaboration s'était transformée en amitié et je garde le souvenir d'une personne qui m'a beaucoup appris et, si ce terme un peu désuet peut être encore compris aujourd'hui, d'un « true gentleman ».

❖ Mieux vaut en rire

Make « Ameritain » great again !



Marc Schober « cartooniste » de talent est un ancien du Conseil qui commente chaque jour l'actualité. Ici l'année 2020.

➤ **Répartition des responsabilités du Conseil d'administration**

Présidente	Raffaella Longoni	
Vice-président(e)s	Erik Halskov	Actions sociales, GTR, membre du Comité de rédaction du Magazine VOX et du Bureau de l'AIACE Int.
	Sylvie Jacobs	Valorisation de l'expertise des Anciens, Ambassadrice RCAM/PMO, actions Sociales, membre du CGAM, groupe de travail de l'AIACE Int. révision DGE du RCAM.
Secrétaire générale	Nadine Wraith	Comités paritaires sociaux, ambassadrice RCAM/PMO, séminaires départ à la retraite, activités culturelles et de loisirs
Trésorier	Christian Waeterloos	Trésorier
Membres	Pierre Blanchard	Ambassadeur RCAM/PMO, Statut, Méthode, Site web, Help Desk informatique, groupe de travail de l'AIACE Int. révision DGE du RCAM.
	Hélène Chelmis	Actions sociales, information maisons de retraite
	Thérèse Detiffe	Activités culturelles et de loisirs
	Philippe Loir	Responsable Actions sociales, ambassadeur RCAM/PMO
	Guy Marchand	Actions sociales, Information maisons de retraite
	Jean-Bernard Quicheron	Rédacteur en chef de l'Écrin
	Eliane Van Tilborg	Information appartements/services et inspection Maisons de repos

Associés :

Ian Collisson, Bruno Ugucioni, Evelyne Pichon, Evelyne Soetewey: Information appartements/services et inspection maisons de repos/soins.

Gilbert Lybaert : Gestion des membres, Finances, avec le Trésorier Christian Waeterloos

Giulio Groppi: Site web avec Pierre Blanchard

Représentation au Conseil d'administration de l'AIACE Int.

Titulaires	Suppléants
Raffaella Longoni	Erik Halskov
Sylvie Jacobs	Pierre Blanchard

Permanence au Secrétariat

Tous les matins de 9h30 à 12h30 : Karine Pollenus, Helpdesk social.

Lundi	Gilbert Lybaert, M-Thérèse De Smedt, Mariette Heuardt
Mardi	Susan Denton, Maria-Teresa Petrillo, Brigitte Raus
Mercredi	Thérèse Detiffe, Elisabeth Haelterman, Gilbert Lybaert, Mariette Heuardt
Jeudi	Betty Muller, Emma Pasquarelli, M-Thérèse De Smedt, Mariette Heuardt
Vendredi	Maria-Teresa Petrillo, Diane Rijke, Marianne Szakal

La Présidente est au bureau le lundi, le mardi et le jeudi matin et sur rendez-vous.

La Secrétaire générale est présente le lundi et le vendredi sur rendez-vous.



**La Croatie assure la Présidence du Conseil de l'UE
du 1^{er} janvier au 30 juin 2020**



Old town of Dubrovnik in summer, Dalmatia